

déCLIC BULLETIN DE LIAISON

association des quartiers de la place et de l'avenue de Clichy • sixième année • numéro 12 • été 2002

On avance... Quand, après des années, et **déCLIC 17/18** a pris son envol en 1995, on voit se concrétiser des dossiers qu'on a conçus, portés ou soutenus, on peut penser que, oui, on avance.

De bien vieux chantiers, pourtant.

Ainsi du jardin des Deux Nèthes, avenue de Clichy. Dès 1995, **déCLIC 17/18** réclama à cor et à cri sa réalisation. Dans un premier temps, et pour encourager les bonnes volontés, la Ville fit démolir les bâtiments sur rue et planter une pelouse. Puis, rien... Apparemment... Sinon les multiples courriers, interventions, interpellations, que **déCLIC 17/18** lançait aux services techniques et aux élus. De réunions reportées en appels d'offre infructueux, après tant de retard, les travaux d'aménagement devraient enfin commencer en octobre prochain.

Nous publions dans ce bulletin un croquis du jardin public de 3500 m² que, on peut le dire, grâce à l'action de **déCLIC 17/18**, les habitants du quartier auront obtenu... vingt ans après.

Ainsi du quartier vert, ou tranquille, Cavallotti. **déCLIC 17/18** en avait lancé l'idée dès 1998 : la taille du quartier et son homogénéité le désignaient pour en bénéficier. Les travaux devraient commencer en décembre. Mais l'on souhaite ardemment qu'avant la mise au point du projet définitif, soit organisée une concertation véritable avec les habitants du quartier utilisant avec profit l'imagination et la connaissance des lieux de tous les riverains. En préambule, une placette a été aménagée début 2001 face à la Villa des Arts, là où six voitures occupaient le terrain. Après tant de courriers, pétitions, on les a, cette placette et ses deux arbres. Mais pourquoi avoir attendu six mois pour tracer les passages pour piétons ? Pourquoi attend-on encore les parkings à motos prévus sur la chaussée, les deux-roues occupant désormais une grande partie du trottoir élargi ?

Ainsi de l'extension au secteur Batignolles des rideaux peints de la rue Cavallotti. Fin juin, la campagne commence. Cette idée avait été lancée par **déCLIC 17/18** en 1999. On regrettera que, malgré l'accord donné par la Mairie du 18^{ème}, à l'est de l'avenue de Clichy, l'opération piétine toujours.

Ainsi des bâtiments de l'ex-Crédit Municipal, rues Forest et Cavallotti, inoccupés depuis près de 10 ans, où une école publique de 10 classes

ouvrira à la rentrée 2005. Le besoin - connu - de nouvelles classes dans le Bas-Montmartre s'accroît avec l'arrivée dans le quartier de jeunes couples et la construction de plusieurs ensembles immobiliers. Il fallut 5 ans pour que soit obtenu l'accord de toutes les parties. Le Conseil de Paris a voté les crédits à l'automne dernier. Le 11 juin 2002, le projet architectural a été adopté par un jury où siégeait **déCLIC 17/18**. Et la participation à ce jury d'une association de quartier comme la nôtre est, à nos yeux, le signal positif qu'à l'Hôtel de Ville, la concertation avance un peu plus et un peu mieux.

Concertation aussi avec les associations pour élaborer le projet de réhabilitation des Boulevards de Clichy et de Rochechouart. Trois réunions de travail à l'Hôtel de Ville, une réunion publique au lycée Jacques Decour. Les crédits sont votés, les travaux commencent l'hiver prochain. Nous publions ici le schéma du projet adopté. À quand les études préparatoires à la rénovation si urgente de la place de Clichy ? Nous en avons parlé dans le bulletin n°11, nous en reparlerons...

L'élaboration de dossiers constitue un des éléments de notre stratégie. Nous présentons ainsi les résultats d'une étude menée au printemps dans le secteur de la rue des Moines montrant qu'une grande majorité des habitants et des riverains du secteur souhaite une meilleure répartition de l'espace public au profit des piétons. Les élus à qui nous avons adressé cette étude, à la mairie du 17^{ème} comme à l'Hôtel de Ville, en ont salué la qualité et la pertinence. Les travaux pratiques pourraient donc commencer rapidement...

Aux Batignolles aussi on avance...

Mais, là comme ailleurs, on n'avance que pour autant que nos propositions soient étudiées et reprises. Certes, **déCLIC 17/18** analyse, propose, soutient, intervient, alerte, pétitionne à l'occasion et s'adresse à tous, services publics, services techniques, élus, média, ... Elle tire sa force et sa légitimité de ses adhérents et de tous ceux qui acceptent de consacrer un peu de leur temps à cette action collective. Mais, en réalité, seuls les élus détiennent le pouvoir de décider.

Le président de **déCLIC 17/18**

sommaire

éditorial	1
Bds. de Clichy et Rochechouart :	
<i>réhabilitation fin 2002</i>	2-3
<i>communiqué de déCLIC 17/18.</i>	3
On suit les dossiers :	
<i>Placette Hégésippe Moreau</i>	4
<i>École publique rue Forest</i>	4
<i>Jardin des Deux-Nèthes phase 1</i>	5
<i>Rideaux peints, péripéties</i>	5
Tourisme à Paris,	
<i>un enjeu économique et urbain</i>	6
Malpropreté à Paris :	
<i>causes multiples et nos propositions</i>	7
<i>À Paris, le caniveau, c'est fini !</i>	8
Insécurité(s), ça existe au pluriel !	8
HUMEUR :	
<i>Couloirs de bus : «Tout fout le camp !»</i>	9
ENQUÊTES :	
<i>Aménagement de la rue des Moines</i>	10
<i>Îlot Le Chapelais - Lemercier</i>	11
<i>Une si jolie petite rue ...</i>	11
DOSSIER : Conseils consultatifs de quartier	
<i>Dans le 17^{ème} arrondissement</i>	12
<i>Dans le 9^{ème} arrondissement</i>	12
<i>Ce que prévoit la loi</i>	12
Propositions pour le quartier des Batignolles	
<i>Rue Lecomte en voie piétonne</i>	13
<i>Une placette rue Fourneyron</i>	13
<i>Renforcer la sécurité autour des écoles</i>	13
<i>Aux conseils de quartier</i>	14
Pénurie de classes aux Batignolles	14
Réaménagement urbain (XVII^{ème} arrdt.)	14
Brèves	
<i>des nouvelles de nos quartiers</i>	15-16
Comment adhérer	16

Pour tout contact, écrivez-nous à :

déCLIC
1 7 / 1 8

3 rue Étienne Jodelle 75018 PARIS

tél., fax & rép. : 01 42 94 07 75

Boulevards de Clichy et de Rochechouart :

la réhabilitation démarre fin 2002

Réaménagement des boulevards Clichy et Rochechouart : le projet présenté en Conseil de Paris a été adopté le 8 avril 2002, les crédits votés. Les travaux commenceront fin 2002, dureront un an et coûteront 12 millions d'euro.

Un état des lieux ... affligeant

L'état actuel de ces boulevards est connu : affligeant et consternant. Nous y avons consacré trois pleines pages dans ce bulletin (n° 11, automne 2001). Rappelons seulement l'état du terre-plein central : un sol en très mauvais état, des plantations très dégradées (beaucoup d'arbres abattus, nombreux arbres malades), un éclairage indigent. Deux contre-allées pour le stationnement des voitures (100 places bd. de Clichy) amputent ce terre-plein. Pendant des années, le stationnement illégal de dizaines de cars de tourisme participa aussi à la déqualification des lieux. On déplore aussi la dégradation de l'appareil commercial, comme la multiplication de boutiques porno, au pied même de beaux immeubles, quelquefois exceptionnels.

Concertation tous azimuts

pour un dossier qui n'attend pas...

La municipalité de Paris s'est emparée du dossier. Début juillet 2001 elle lança la concertation et a réuni depuis associations de riverains, élus des 18^{ème} et 9^{ème} arrdts., techniciens de la Voirie et des Espaces Verts. Dix versions différentes furent d'abord présentées et soumises à discussion.

Puis, une autre réunion fin octobre 2001 permit d'affiner les choix. Enfin, en décembre 2001, une réunion publique au lycée Jacques Decour fut l'occasion pour les 200 participants et les associations présentes de faire valoir devant les élus parisiens et les techniciens d'ultimes argumentations.

À cet effet, déCLIC 17/18 a souhaité par un communiqué diffusé à tous les participants, associations et institutionnels, énoncer des principes d'aménagement clairs qu'elle entend soutenir et voir valider (voir ci-contre, page 3, l'essentiel du texte).

À la reconquête de l'espace public ...

Le projet retenu, illustré par le plan de coupe ci-contre et la scénarisation ci-dessous, donne toute leur place à la circulation des piétons et aux transports en commun.

Sur le terre-plein, les contre-allées sont supprimées, les arbres replantés, les jardinières rénovées, l'éclairage mis à neuf et renforcé, les pistes cyclables séparées des piétons par des barrières végétales. Les trottoirs, le long des immeubles, sont quelque peu élargis : de 3 m 50 à 4 m. côté 18^{ème}, de 2 m 50 à 3 m côté 9^{ème}.

Sur les chaussées, la circulation fera la part belle aux autobus, taxis et véhicules prioritaires en site propre. Ils rouleront à gauche, isolés des voitures par un séparateur de 0,50 m, élargi à 2,50 m aux arrêts de bus où ce séparateur devient plateforme (comme on le voit côté 9^{ème}). La circulation automobile se fera sur une seule file. Le station-

nement et les livraisons sont assurés le long des trottoirs, sauf en face des arrêts de bus.

Le point de vue des associations de riverains

Ce projet nous agrée. déCLIC 17/18 a participé à son élaboration, avec d'autres associations de riverains comme l'association de Défense de Montmartre (A.D.D.M.) et le Collectif des Riverains des Boulevards de Clichy et de Rochechouart.

Nous souhaitons que cette rénovation en profondeur de l'espace public sur les boulevards facilite une véritable requalification du site et favorise une amélioration globale de l'appareil commercial (diversification des commerces, amélioration de leur qualité, fin du racolage des établissements, enseignes moins tapageuses, vitrines plus soignées). Cette démarche active et concertée devrait être utilement conclue par l'adoption d'une charte de qualité environnementale. Parce que les millions de touristes, comme les dizaines de milliers de Parisiens qui y passent chaque jour, le valent bien.

Enfin, nous souscrivons au souhait, - nous pourrions dire au rêve -, exprimé par M. le Maire du 9^{ème} arrdt. « que ces boulevards redeviennent un haut lieu de la culture parisienne et puissent accueillir les touristes comme les promeneurs du quartier, en prenant en compte les besoins des riverains et la vie du quartier déjà existante ».

En effet, l'enjeu consiste bien à offrir aux quartiers à vocation touristique comme résidentiels le même cadre de vie, respectueux de tous.



Terre-plein réaménagé, pistes cyclables protégées, bus en site propre, circulation sur une seule file, stationnement et aires de livraison côté immeubles.

Les mécontents :

une opposition de pure forme ?

Mais des commerçants - et une association récemment créée regroupant des dirigeants d'hôtels, de restaurants, de cafés et de salles de spectacle tâche d'être leur porte-parole - s'insurgent : le terre-plein serait trop large, les plate-bandes et autres plantations trop accueillantes ... aux indésirables, - mais que ne lisent-ils l'étude savante de Louis Chevalier *Les ruines de Subure, Montmartre de 1939 aux années 80*, Robert Laffont éd. ? -, la chaussée trop étroite pour permettre aux cars de tourisme de déposer leurs clients. Mieux aurait valu, disent les mêmes, élargir les trottoirs pour favoriser le lèche-vitrine...

Mais quelles vitrines ? Celles des boutiques porno, des bazars bas de gamme, des fringues en vrac près de la rue d'Orsel ? On a aussi entendu, fruit de l'imagination sans limite d'un commerçant, la proposition de rendre la totalité du terre-plein central au stationnement des voitures et cars de tourisme ! Alors, là, quel progrès !

On aurait souhaité que ces commerçants s'émeuvent plus tôt de la dégradation des boulevards. Que n'ont-ils depuis vingt ans demandé aux équipes qui se sont succédé à l'Hôtel de Ville de mettre en œuvre cette réhabilitation ? Et comment des entreprises, dont certaines ont sans aucun doute le souci de la qualité, ne comprennent-elles pas qu'elles ont beaucoup à gagner à voir s'améliorer un environnement qui, depuis si longtemps, confine au sordide ?

Un impact environnemental ... et immobilier

Au delà de cet aménagement urbain, il convient de ne pas perdre de vue les objectifs poursuivis : une diminution sensible des nuisances dues à la

pollution automobile, sonore, atmosphérique et visuelle. En effet, la mobilisation des riverains des boulevards a des causes évidentes : le bruit infernal, la pollution atmosphérique, la dégradation globale des conditions de vie. Et l'on commence à peine à connaître le coût réel pour la santé publique de diverses affections, comme l'asthme qui touche en priorité les jeunes enfants et les personnes âgées ou le stress provoqué par l'excès de bruit ! On peut vouloir ne pas condamner la liberté de circuler sans pour autant nuire à la santé d'autrui. Tel est bien le pari révolutionnaire de ces *espaces civilisés*.

Il convient aussi, dès aujourd'hui, de prévoir, sur le moyen terme, la disparition définitive de tout stationnement des cars de tourisme le long des boulevards, y compris pour la dépose des passagers. En effet, le long du lycée Jacques Decour, les cars, à l'arrêt pour déposer leurs voyageurs, restent *de facto* immobilisés fort longtemps ! L'acheminement des touristes vers leur hôtel par navette à partir de points d'entrée de Paris diminuerait la circulation des cars dans les zones touristiques qui y gagneraient en agrément. Autre effet sans doute prévisible : une tendance à la hausse de l'immobilier le long des boulevards.

Pour un tourisme intelligent

Enfin, pour l'image de Paris, pour le respect des millions de visiteurs de la Capitale, il est indispensable d'inventer un tourisme intelligent, respectueux des hommes, de la ville et de l'environnement. La rénovation du Bas-Montmartre y contribuera. Que la Mairie de Paris tienne le cap et que, dans la foulée, soit lancée la réflexion sur le réaménagement de la place de Clichy.

Là aussi, l'urgence est réelle !



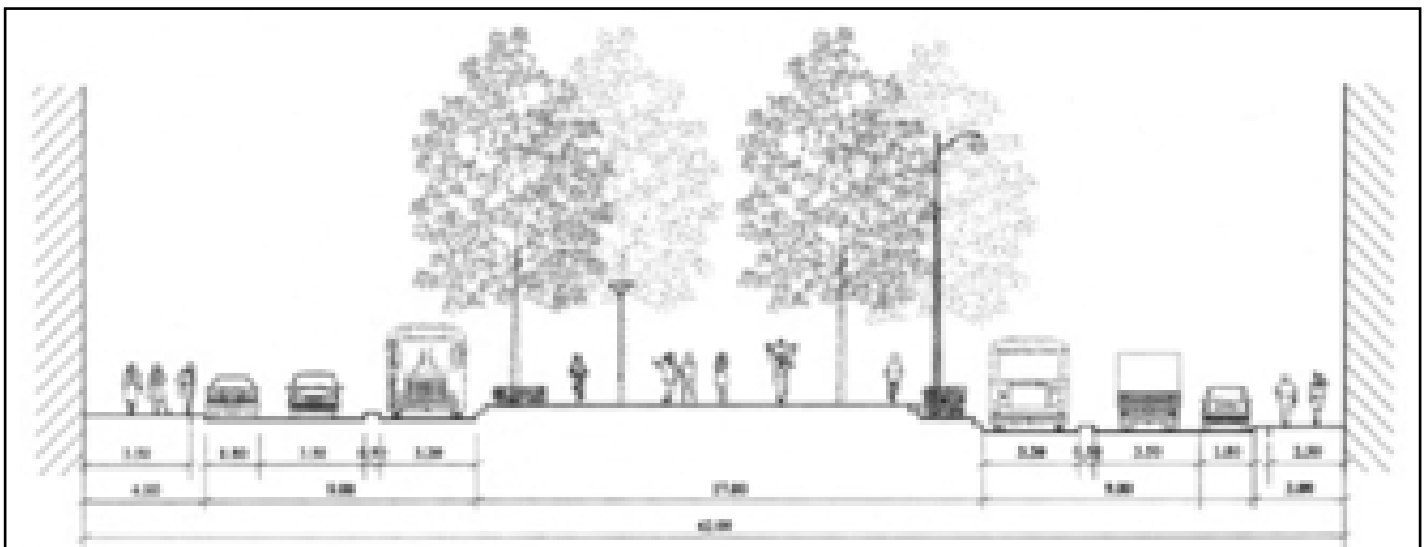
Communiqué de **déCLIC**
1 7 / 1 8

« L'association déCLIC 17/18 attire depuis sa création l'attention des pouvoirs publics (Mairie de Paris, Préfecture de Police de Paris, Mairies d'arrondissement, etc.) sur les difficultés de circulation, déplacement, stationnement, sécurité que subissent chaque jour les habitants et riverains des quartiers de la Place de Clichy.

- Favorable à une maîtrise raisonnée des déplacements urbains, elle soutient les principes fondamentaux suivants :
- création et rénovation du terre-plein central réservé au déplacement des piétons ; maintien de quatre lignes d'arbres, une paire de part et d'autre du terre-plein ; mise en place d'un éclairage sécurisant et de qualité ; installation de kiosques réservés à des commerces non polluants (vente de journaux, fleurs, boissons, friandises, etc.) ;
 - création de deux véritables pistes cyclables dévolues à la circulation exclusive des deux roues non motorisés, de part et d'autre du terre-plein central ;
 - mise en site propre, de part et d'autre du terre-plein central, des bus circulant dans le même sens que les autres véhicules ;
 - élargissement des trottoirs et, simultanément, contrôle draconien de leur utilisation par tout commerce situé en rez-de-chaussée des immeubles ;
 - organisation matérielle et temporelle des livraisons le long des boulevards ; interdiction définitive du stationnement, même temporaire, des cars de tourisme ;
 - mise en place d'une charte environnementale ambitieuse précisant toute règle d'urbanisme utile au maintien d'un cadre de vie harmonieux (publicités, enseignes, devantures, etc.).

En tout état de cause, il est essentiel d'organiser un partage équilibré de la voirie entre tous les modes de circulation et, plus encore, d'en assurer la sécurité en séparant strictement les flux des différents modes de déplacement.»

20 décembre 2001



Plan de coupe du boulevard de Clichy, vers la Place Blanche (document Ville de Paris)

Placette Hégésippe Moreau, on avance ...

Il est des moments rares, où des dossiers, pour lesquels on a bataillé, pendant des années, interpellant les élus, les services techniques, informant nos adhérents et les habitants du quartier, alertant les médias, il est des moments donc, où ces dossiers trouvent enfin une solution !

Dès 1996, déCLIC 17/18 alerte les élus et les services techniques de la voirie. Il n'est pas une réunion sur le quartier où nous n'évoquons l'indispensable élargissement du trottoir... Début 1999, une pétition lancée à l'initiative de déCLIC 17/18 est massivement signée. Notre demande, soutenue activement par la Mairie du 18^{ème}, semble bien accueillie à l'Hôtel de Ville qui nous adresse des courriers encourageants. Pourtant, il faut attendre décembre 2001 pour qu'enfin soit aménagé un trottoir de 80 m² et que 2

nement gênant ont empêché le passage d'un véhicule de sapeurs-pompiers et retardé les secours. N'était l'extrême professionnalisme des pompiers, on a eu chaud ! ... La solution : élargir le trottoir face au n° 14, empêchant ainsi le stationnement illégitime face au n° 13 ; et en attendant, verbaliser systématiquement, pour l'agrément du lieu et la sécurité de chacun. On regrette enfin que, désormais, se garent sur cette placette tant de motos. Là encore, chacun sait que le stationnement des deux roues à moteur



Il en est ainsi de l'aménagement d'une placette, à l'intersection des rues Hégésippe Moreau et Etienne Jodelle, à proximité immédiate de la Villa des Arts. Tout autour, un groupe homogène d'immeubles 1900, à l'image des rues Cavallotti, H. Moreau, E. Jodelle, que, déjà, en 1983, l'Atelier Parisien d'Urbanisme qualifiait « d'espace d'intérêt architectural exceptionnel ». Et l'histoire de la Villa des Arts et des personnalités qui y ont travaillé ajoute à l'attrait des lieux. Comment admettre que cet espace ait été si peu mis en valeur et que, face au 13 rue H. Moreau, le trottoir ait été réduit à moins d'un mètre, encore amputé par le nez des voitures stationnant perpendiculairement, empêchant ainsi le passage d'une poussette ou d'un fauteuil roulant ?

arbres, des savonniers *kolienteria panniculata* y soient plantés. Ce micro-quartier a gagné en charme, préfigurant l'aménagement du futur « quartier vert Cavallotti », qui commencera fin 2002, nous assure la Direction de la Voirie.

Naturellement, on devrait s'en féliciter et constater que l'action conjointe des riverains et de déCLIC 17/18 a finalement porté ses fruits. Pourtant, on s'étonne qu'il ait fallu attendre six mois pour matérialiser sur la chaussée les passages pour piétons, visibles dès l'origine par l'abaissement des trottoirs. Même si « c'est tellement mieux qu'avant », on regrette aussi que, le long de ce terre-plein, stationnement en permanence des véhicules malgré le panneau de stationnement gênant. Pire, encore, à deux reprises au moins, ces mêmes véhicules en station-

est depuis longtemps interdit sur le trottoir. Les deux-roues possèdent une immatriculation mais bénéficient d'une tolérance bien coupable des services de la Préfecture de Police, malgré une circulaire récente du Préfet de Police. Qu'on nous entende bien : les deux-roues à moteur ont aussi le même droit à stationnement que les véhicules à quatre roues ... mais, comme ces derniers, sur la chaussée publique. La solution : aménager sur la chaussée des emplacements spéciaux où les motos puissent s'amarrer à de solides barres perpendiculaires au trottoir.

Bref, nous sommes tous en droit d'attendre qu'un petit embellissement inachevé ne gâche pas cette reconquête modeste de l'espace public au bénéfice de tous !

Le Crédit Municipal, rue Forest, était fermé depuis des années, après des décennies de services rendus aux Parisiens en mal de liquidités. On se souvient du jeune Antoine Doisnel, des « 400 Coups », tentant vainement de mettre en dépôt une machine à écrire « empruntée » dans l'entreprise de son père : c'était en 1958. On a connu aussi ces locaux loués à des sociétés privées, comme Polydor ou la GSI. Puis, rien, pendant des années, sinon des occupations éphémères et un bâtiment public superbement placé qui se dégrade lentement, des stores qui se déchirent. Quel gâchis municipal ! Et dans ce quartier soumis à de profondes transformations s'installent des jeunes couples avec enfants, se construisent d'importants programmes immobiliers (plus de 150 logements).

Dès 1996, là encore, déCLIC 17/18 avait alerté les élus, de la Mairie du 18^{ème} comme de la Mairie

de Paris : la création d'un nouveau groupe scolaire est absolument nécessaire dans ce secteur du bas Montmartre ! Que les différents services de la Ville se rencontrent. Que les crédits soient votés.

Sur l'emplacement de l'ex-Crédit Municipal, rues Forest et Cavallotti, une ÉCOLE PUBLIQUE, maternelle et primaire, de 10 classes 30 à 40 LOGEMENTS étudiants.

Pour cela il n'a fallu que cinq années ! La grave crise de la direction du Crédit Municipal jusqu'au printemps 2001 concourut sans doute à retarder la décision. Finalement, en octobre 2001, les crédits étaient votés par le Conseil de Paris et le programme défini.

Un jury d'architecture fut nommé pour choisir le projet et déCLIC 17/18 fut invité à y siéger. En novembre 2001, ce jury retint quatre équipes

parmi une trentaine de cabinets d'architectes et, le 11 juin 2002, le projet final fut choisi. Les différents projets présentés seront exposés dès juillet 2002 au Pavillon de l'Arsenal, 21 bd Morland 75004 PARIS, tél. : 01 42 76 33 97.

La future école comprendra deux bâtiments. Le premier, sur rue, sur 2 niveaux sera maintenu, réhabilité et rehaussé. Le second, sur six niveaux, à l'équerre, s'adossera au 4 rue Cavallotti.

déCLIC 17/18 présentera les plans du projet retenu à l'occasion de son assemblée générale annuelle en septembre. Les 10 classes seront ouvertes à la rentrée 2005.

Jardin des Deux-Nèthes : phase 1 en octobre 2002



Le jardin des Deux-Nèthes, voilà un dossier au très long cours qu'à déCLIC 17/18 nous suivons depuis notre fondation. À vrai dire, si les riverains et habitants du quartier se réunirent en septembre 1995, au 15 de l'impasse de la Défense, pour unir leurs efforts et défendre un cadre de vie très détérioré, ce fut aussi pour «déterrer» la promesse, déjà ancienne - elle date de 1983 ! - de créer entre les impasses des Deux-Nèthes et de la Défense un jardin de 3500 m².

Depuis lors, nous ne manquons pas dans ce Bulletin de Liaison de vous tenir informés de toutes les étapes de la construction de ce jardin.

Et là, il faut l'avouer, en nous fiant aux délais et aux dates indiqués par la Ville, nous avons toujours eu une avance sur le temps. C'est qu'à Paris, comme ailleurs sans doute, les codes de l'urbanisme et des communes imposent un tempo plus ralenti.

Alors, rappelons les dernières étapes.

Après le dépôt en juillet 2001 du rapport de l'Enquête d'Utilité publique (15-31 janvier 2001), une délibération consacrant la création du jardin public des Deux-Nèthes fut présentée et votée en septembre 2001 au conseil d'arrondissement du 18^{ème} et Conseil de Paris. Le temps des

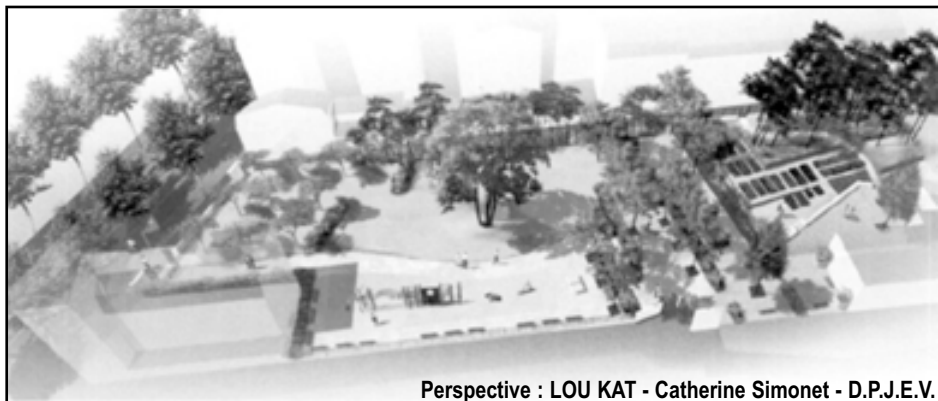
travaux pratiques

pouvait s'ouvrir.

Début 2002, une réunion sur place rassemblant des élus d'arrondissement, des techniciens de la Ville et déCLIC 17/18 permit de prendre connaissance du projet définitif, dont le croquis est présenté ci-dessous. La construction de la première phase du jardin - la partie située en bordure de l'avenue de Clichy - aurait dû commencer au printemps 2002 ... si l'appel d'offre initial ne s'était révélé infructueux. Le lancement d'un nouvel appel d'offre, cette fois réussi, doit permettre la mise en chantier de la phase 1 du jardin en octobre 2002.

Reste à finaliser la deuxième phase qui comprend notamment la réhabilitation/reconstruction d'une partie des bâtiments du 15 Impasse de la Défense. La rénovation des deux impasses passées au domaine public devrait suivre dans la foulée ou, peut-être, être engagée en même temps.

Pour déCLIC 17/18, priorité absolue doit être donnée à la réalisation rapide du jardin. Tous les habitants du quartier de l'avenue de Clichy l'attendent depuis si longtemps ! ...



Perspective : LOU KAT - Catherine Simonet - D.P.J.E.V.

Rideaux peints ... ou les péripéties d'un projet

En 1994, de jeunes artistes de la rue Cavallotti décident de décorer le rideau métallique de leur local « Les Gazelles », puis celui de la boutique voisine, etc ... Devant l'intérêt que suscite leur entreprise, elles obtiennent une subvention de la Mairie du 18^{ème} et de la Mairie de Paris ainsi qu'une participation symbolique des commerçants pour peindre l'ensemble des rideaux des commerces de la rue. Ainsi se crée une galerie à ciel ouvert « à la manière » des peintres du 19^e siècle et du début du 20^e.

Aujourd'hui, les Gazelles ont couru un peu chacune de leur côté, mais quelques unes sont restées attachées à ce quartier. En juillet 2000, après s'être mis en rapport avec elles, déCLIC 17/18 alertait la Mairie du 18^{ème} de l'amorce d'une dégradation de certains rideaux et présentait un projet pour restaurer et compléter cette réalisation. Vers octobre 2000, un dossier est déposé à la Mairie du 18^{ème} qui reçoit un accueil enthousiaste de la part des élus et un écho favorable de la Mairie de Paris.

Puis, élections en mars 2001. Tout le monde change de service, d'affectation, le dossier disparaît. Redépôt, réactions tout aussi enthousiastes, si ce n'est davantage. Fortuitement, nous abordons ce thème avec des élus de la Mairie du 17^{ème} début juin 2001. Un nouveau projet démarre sur les chapeaux de roue. Dès la rentrée, choix d'un site, d'un thème, présentation d'un devis, tout va très vite. Un dossier absolument identique par sa forme à celui qui a été déposé à la Mairie du 18^{ème} est accepté, budgété (depuis l'été les crédits sont décentralisés et directement affectés aux Mairies d'arrondissements). Les rendez-vous se multiplient, les commerçants sont contactés individuellement et, sauf quelques irréductibles, donnent leur accord. Le 18 avril 2002, après un communiqué à la presse - sans doute un peu hâtif dans son contenu - de la part de la Mairie du 17^{ème}, les maquettes sont présentées à Madame le Maire du 17^{ème} arrdt.. Les beaux jours sont là et les peintres sont prêts à commencer dès que les détails techniques de la préparation des fonds auront été résolus (dégraissage, sous-couche d'impression, etc.).

Côté 18^{ème}, nous sommes bien décidés à persévérer, d'autant que l'on a vu apparaître sur plusieurs rideaux de fer de l'avenue de Clichy des barbouillages consternants. On ne peut croire que les gestionnaires de ces commerces aient reçu l'autorisation de quelque service municipal... Et cela pose la question du contrôle de l'esthétique des devantures. Ainsi de la démolition au début des années 80 de la superbe devanture d'une bijouterie avenue de Clichy, remplacée par des panneaux en inox, matériau si moderne et facile à entretenir. La bijouterie a fermé quelques années plus tard mais la façade «Guimard» était disparue à tout jamais...

VENEZ DÉCOUVRIR !!!!

MATHIAS CONOY

**CRÉATIONS ACCESSOIRES DE MODE-DÉCO
PIÈCES UNIQUES - SÉRIES LIMITÉES**

ATELIER-BOUTIQUE
13 RUE CAVALLOTTI 75018 PARIS
TÉL/FAX : 01 45 22 96 90
DU MARDI AU SAMEDI
11 H 30 - 20 H 00



Tourisme à Paris, un enjeu économique et urbain

Des chiffres d'abord. Paris reçoit 26 millions de visiteurs chaque année, dont 60 % d'étrangers. Cette demande touristique génère à elle seule 35 millions de nuitées dans l'hôtellerie parisienne (dont 72% d'étrangers). Les retombées économiques, estimées à 8 milliards d'euro, dont la moitié pour le seul tourisme d'affaires, concernent tous les secteurs, hôtellerie, transports, loisirs, commerce, et représenteraient 15 % des emplois parisiens. Enfin, Paris reste la première ville européenne de congrès.

Ces chiffres ont été présentés à l'Hôtel de Ville en novembre dernier lors d'une «réunion de concertation sur le transport des touristes dans Paris». La grande majorité des participants étaient des professionnels du tourisme mais, comme pour se concerter, il faut être plusieurs, la municipalité avait invité des associations de quartier, dont DÉCLIC 17/18, représentative de ces quartiers qui accueillent de très nombreux visiteurs et souffrent des maux d'un tourisme de masse mal maîtrisé, comme l'invasion des cars de tourisme.

Le débat ouvert par M. Delanoë et animé par M. Baupin, adjoint au Maire, chargé des transports et M. Bros, adjoint au Maire, chargé du tourisme, avait sans doute pour but de rasséréner les professionnels secoués par la crise mondiale née des attentats du 11 septembre, mais aussi troublés par les décisions de la Mairie de Paris de remettre de l'ordre dans le stationnement anarchique des cars de tourisme. Et l'on se rappelle que le Maire de Paris avait déclaré, en juin 2001, boulevard Rochechouart, sur le terrain : « *il faut être féroce envers les cars qui violent depuis trop longtemps les règlements municipaux* ». Au reste, le rôle que joue le tourisme dans l'économie parisienne suffisait à justifier la tenue de cette réunion.

Ce fut aussi l'occasion d'écouter - avec sérieux - de bien cocasses propos. Certains autocaristes se posèrent en victimes dès lors que les autorités parisiennes décidèrent enfin à faire respecter les règlements. Une intervenante déclarait sans rire que Paris était, avec Salzbourg et Rome, la ville où les cars de tourisme étaient les plus mal accueillis... Certes, à Salzbourg, les cars stationnent à plusieurs kilomètres du centre, à proximité de l'autoroute Munich - Vienne, les touristes rejoignant le centre historique par des véhicules adaptés. On ne sache pas que Salzbourg soit boudée par les touristes ! Et, certes, Rome, depuis quelques temps, n'est plus ville ouverte pour les cars de tourisme, comme Florence d'ailleurs. N'y aurait-il plus de touristes à Rome et à Florence ? Cette dame a oublié de citer comme mau-

vais exemple ... Venise où les cars sont mal venus, notamment place Saint-Marc et le long du Grand Canal... Ne peut-on, à Paris aussi, exiger des cars de tourisme qu'ils stationnent à la périphérie ? Plus sérieusement, les grandes villes touristiques européennes ne se sont pas résolues à chasser les cars de tourisme des centre-villes par pur masochisme : la pérennité physique des sites historiques, la qualité de l'accueil et des conditions de vie sont des enjeux prioritaires. Comment Paris, ville multiséculaire qui, à côté des percées haussmanniennes, a conservé une voirie d'avant la révolution industrielle, pourrait-elle faire exception ? Voit-on des files de cars encombrer les rues prestigieuses de la City of



Westminster à Londres, alors que Notre-Dame-de-Paris devrait survivre au mal du siècle, la pollution atmosphérique ? Il est vrai que ce sont les impôts de tous les Français, et non une taxe sur les essieux, qui servent à réparer tous les vingt-cinq ans les affres de notre égoïsme collectif !

Et, au-delà de cette réunion où le ton resta courtois, comment ne pas être scandalisé par les menaces d'un autocariste (Nouvel Observateur, supplément Île de France - 17/01/02) ? Citation : « *seul le car permet de visiter Paris en une demi-journée. Il faudrait multiplier les parkings et baisser le prix du stationnement. Si la Mairie de Paris ne tient pas compte de notre avis, nous sommes prêts à protester en bloquant la Ville avec nos mastodontes de 20 mètres de long* ». Un autre autocariste avoue dans le même journal : « *j'ai dit à mes sept chauffeurs de tourner sans arrêt autour de la place Blanche (...)* ; *au bout de trois jours on avait complètement embouteillé la place* ». De fait nous avons constaté que, si les contrôles avaient été beaucoup plus rigoureux après juin 2001, ils semblent plus lâches depuis l'application du plan Vigie Pirate Renforcé. Et, civisme bien compris, certains en profitent.

Si ces déclarations étaient représentatives de l'opinion des autocaristes, alors, oui, il y aurait, comme le craignait M. Baupin, « *un vrai risque de divorce entre riverains et professionnels du tourisme dans les quartiers les plus visités (...)* aujourd'hui beaucoup de citoyens se sentent agressés par la pollution sonore, chimique, esthétique des cars, notamment à Montmartre et dans l'île de la Cité ». Et M.

Bros a raison sans doute de noter que « *Paris n'est pas un parc d'attraction à l'américaine et n'a jamais été construite pour accueillir le tourisme. Si on n'agit pas pour inventer des solutions avec riverains et professionnels du tourisme, on ira dans le mur et à force d'empiler les cars et les voitures on incitera les touristes à aller ailleurs* ». Il est vrai qu'on frémit en entendant une intervenante affirmer qu'un touriste peut découvrir Paris en trois heures d'un autocar dont 40 minutes dans l'Île de la Cité (l'entrée de Notre-Dame est gratuite). N'est-ce pas le plus sûr moyen de lui ôter toute envie de revenir ? Paris ce n'est pas seulement la Tour Eiffel, Notre Dame, Montmartre en trois heures tout compris, avec arrêt dans la boutique de souvenirs recommandée, le moteur du car tournant. Et quel intérêt de faire visiter le Louvre au pas de charge, quarante minutes chrono ? Actuellement, la durée moyenne d'un séjour à Paris d'un touriste-autocar est de 2,37 jours. L'intérêt des professionnels n'est-il pas de viser l'allongement de la durée de séjour en jouant la carte de la qualité ?

Dans notre quartier, bien des touristes seraient attirés par un circuit plus pittoresque sur la Butte Montmartre ou une découverte de la Nouvelle Athènes des artistes romantiques. Pas en car, bien sûr, ni au pas de course, ni par groupe de 60. Mais à pied, avec un guide qualifié pour un séjour prolongé. Aux professionnels d'améliorer l'offre ! Faisons descendre les touristes des cars :

qu'ils prennent le métro, les bus, ils verront ainsi de vrais Parisiens !

Paris doit garder son image attractive, améliorer et renouveler sans cesse son offre touristique. Mais un tourisme sans imagination ... et sans gêne risque à terme de tuer le tourisme. Les intérêts en apparence contradictoires des autocaristes et de l'ensemble des Parisiens et, sans doute, aussi des professionnels qui visent la qualité et l'allongement des séjours, obligent à innover. Le maire de Paris souhaitait qu'on le fasse « *sans dogmatisme et sans faire la somme des intérêts particuliers* ». Il ajoutait : « *on a quelques mois pour inventer des solutions* ».

Il est, en effet, grand temps

Les cars de tourisme à Paris (étude menée en août 1999)

Au cours d'une journée, un maximum de 1400 cars circulent dans Paris. En période de pointe, 300 à 400 cars stationnent simultanément sur ou à proximité des sites touristiques dont 1/4 en stationnement illégal. 50 % des cars de tourisme stationnent de façon illégale, au moins une fois dans la journée.

635 places de parking et voirie sont réservées aux autocars dont 2/3 payantes.

Les parkings sont inégalement fréquentés à l'exemple du parking Bercy (80 places, 1,52 €/h.) utilisé seulement à 50%, du parking Louvre (80 places, 12,20 €/h.) ou du parking Pershing porte Maillot (36 places, 5 € pour 4 h.). À compter du 1^{er} juillet, deux aires supplémentaires sont créées, rue Pierre Rebière 17^{ème} (20 places) et rue Jean Cocteau 18^{ème} (20 places).

À propos de la malpropreté à Paris, de ses causes (nombreuses) et de quelques moyens pour y remédier

Notre quartier, de part et d'autre de l'avenue de Clichy et autour de la place de Clichy, aux confins des 17^{ème}, 18^{ème} et 9^{ème} arrts., est sale, très sale. Et certains ajoutent : tout Paris est sale. Mais, pour ce qui est de notre quartier, ce n'est pas nouveau. Il n'est pas un numéro de ce bulletin, depuis des années, où nous n'ayons déploré sa malpropreté, photos à l'appui. Et nous bombardons depuis des lustres les élus de lettres de récriminations.

La situation s'est-elle dégradée depuis la mise en place de la nouvelle municipalité en 2001 ? Certains arrondissements seraient-ils moins bien traités que d'autres ou plus mal encore ? Le maire du 17^{ème} arrdt. l'affirme et voit là l'objet d'une discrimination politique. À cela, M. Contassot, adjoint au Maire de Paris, chargé de la propreté, répond que, au contraire, il veut que chaque arrondissement bénéficie des services de même qualité, sans discrimination d'aucune sorte, alors que, naguère, les arrondissements de l'ouest et le cinquième arrondissement étaient beaucoup mieux traités que les arrondissements moins huppés.

Comme nous n'avons pas vocation à trancher cette polémique, évoquons plutôt les causes concrètes de la malpropreté. Causes techniques d'abord. On ne peut exclure que les services techniques du nettoyage soient dépassés par l'ampleur de la tâche ou que la gestion de ces services doive être repensée. Ainsi, la Direction de l'Environnement aurait supprimé 20 % des postes entre 1994 et 2000 et un taux d'absentéisme - on parle de 20 % - y serait relevé. La mise en place des «35 heures» ou l'application du plan Vigipirate renforcé ont sans nul doute perturbé une tâche aussi gigantesque. Les corbeilles obturées n'ont pas été immédiatement remplacées et les poubelles-sacs sont très fragiles. La collecte des ordures avec du matériel plus moderne et plus robuste nécessite de lourds investissements (les bennes électriques actuellement utilisées dans le 17^{ème} sont très coûteuses et moins efficaces que les bennes traditionnelles). Le budget, encore insuffisant, augmente pourtant de 4,65 % en 2002, soit le plus fort taux d'augmentation des budgets de la Ville.

Mais la première source de la malpropreté relève de la responsabilité individuelle : il y a bien des gens qui déposent leurs ordures, n'importe où, n'importe quand, et qui participent de la malpropreté qu'on n'arrive plus à traiter !

Des particuliers

On en voit qui, subrepticement ou au su et au vu de tous, déposent un sac-poubelle ou un vague sac en plastique sur le trottoir, des heures avant le passage des éboueurs. Dans les minutes qui suivent, d'autres riverains indécents, encouragés par cet exemple d'incivisme, déposeront à leur tour leurs poubelles. Et on a rapidement un dépôt d'ordures... sur lequel les maîtres indécents feront soulager leurs chiens ou qui sera fouillé par des récupérateurs ...

Que faire contre cet incivisme ? Sévir. C'est le rôle des agents municipaux que la Ville a recrutés. Leur effectif va passer progressivement de 70 inspecteurs de salubrité à 1400 agents de sécurité parisiens polyvalents (A.S.P.). Il aura fallu, pour cela, le vote d'une loi spécifique en 2001 afin que les A.S.P. possèdent l'habilitation judiciaire pour verbaliser et l'on attend l'avis du Conseil d'État pour que le nouveau ministre de l'intérieur signe le décret d'application. Pour l'instant, on ne les voit guère dans notre quartier. Certes, ils ne peuvent être partout mais on suggère des actions «commando». Que les contrevenants sachent qu'ils risquent une amende conséquente ! Ce n'est pas là prôner un état policier, mais seulement réclamer que l'autorité publique supplée par sa capacité répressive à un incivisme grandissant.

On a ainsi vu récemment à la télévision régionale que de fortes amendes étaient infligées à des propriétaires de chiens qui souillent les trottoirs : ces contrevenants, s'estimant victimes de persécution, alléguaient qu'une crotte de chien de plus ou de moins, c'est bien peu de chose compte tenu de la saleté générale... Sans concevoir que, de cette saleté, ils étaient aussi largement responsables. En 1996, 304 propriétaires indécents de chiens avaient été verbalisés ; ils ont été 3300 en 2001. C'est encore très insuffisant. Il faudra si nécessaire multiplier le nombre des P.V., dressés aussi la nuit, les « heures de pointe » se situant de 6h. à 10h. et de 16h. à 21h. Non sectorisés, mais agissant en équipes mobiles, les ASP seront habilités à verbaliser aussi bien les responsables de crottes de chien que les dépôts d'ordures, les déchets du bâtiment, les bacs qui traînent en dehors des heures prévues, les raffinés qui urinent sur la voie publique (600 seulement l'ont été en 2001) et les responsables de la pollution causée par les emballages de fast-food. Signalons seulement que les propriétaires de ces restaurants doivent ramasser leurs emballages siglés dans un rayon de 100 m. et qu'en décembre 2001

« une opération très dure » a été menée dans les quartiers à forte densité de fast-food. Nous regrettons qu'apparemment notre quartier n'ait pas été concerné.

Des institutionnels

Car la saleté a aussi des causes qui ne relèvent pas des particuliers : il est des commerces qui génèrent la malpropreté. Un lundi après-midi de février 2002, entre les n°3 et 11 de l'avenue de Saint-Ouen (17^{ème}), sur 40 mètres de trottoir, on a compté 17 emballages aux armes de Mc Donald (gobelets de cartons et packs hamburger). Le plus proche Mc Donald est pourtant séparé par la largeur de l'avenue de Clichy. Et les «fast-food» indépendants, le petit commerce polluent tout autant que les multinationales du hamburger : nous pensons aux chiches kebab si nombreux avenue et boulevard de Clichy et aussi dans le haut de la rue Fontaine. Là aussi, emballages graisseux, déchets alimentaires ou canettes et bouteilles cassées jonchent les trottoirs. Appliquons le principe : les pollueurs doivent être les payeurs, à Paris comme sur les plages bretonnes. Et là, les commerçants ne peuvent nier l'origine des dépôts. On doit étendre la zone où le commerçant doit éliminer ses propres déchets ou, mieux encore, imposer le principe de l'emballage consigné : 1 ou 2 € le gobelet ou le pack, consigne remboursée au consommateur qui le rapportera. Cela évitera peut-être les dépôts sauvages et créera de l'emploi.

Enfin, l'occupation indue ou illicite des trottoirs par les commerces en rez-de-chaussée ne les incite guère à la propreté. Et le nettoyage des trottoirs par les services municipaux aux heures ouvrables n'en est rendu alors que plus difficile.

Quelques propositions

Listons enfin quelques (modestes) propositions pour lutter en amont contre la malpropreté.

- Généraliser la consigne des emballages des fast-foods :
- Réglementer la distribution des prospectus glissés sous les essuie-glaces des véhicules, qui finissent dans le caniveau, aussi sûrement que des contraventions en période électorale.
- Interdire les dépôts sur la voie publique des containers de journaux gratuits «Paris Bidule» ou autres catalogues d'annonces immobilières. Ils squattent l'espace public et finissent sur le trottoir. Leurs éditeurs ont partie liée avec certains commerçants pour assurer leur diffusion. Que ces commerçants hébergent ces containers dans leur magasin et non devant leur vitrine, ou même en contre-étalage, au bord de la chaussée, comme avenue de Clichy.
- Vérifier de façon systématique que tous les commerces disposent dans leurs immeubles de containers pour stocker leurs déchets ou procèdent à leurs frais à leur enlèvement.

Insécurité(s) : ça existe aussi au pluriel !

L'insécurité a aussi pour cause la circulation automobile. De cette insécurité-là, qui arrache des vies et plonge brutalement de nombreuses familles dans un profond désarroi, peu en parlent. Car elle peut nous concerner tous. Car elle nous questionne sur notre sens civique et notre acceptation de l'autre : le piéton, la personne âgée qui trotte sur le passage protégé, le jeune enfant insouciant. Si le nombre des crimes de sang, à peu près stable depuis trente ans, oscille entre 700 et 900 par an, le nombre de morts sur les routes - et dans les rues - dépasse les 7000.

Contre cette insécurité routière, contre cette hécatombe, nul slogan électoral, nulle campagne médiatique lancinante. Pourquoi certains n'exigeraient-ils pas aussi « l'impunité zéro » contre les délinquants de la route ? À Paris même, en 2001, les accidents de la circulation ont causé la mort de 114 personnes (plus 62% en un an) et 783 étaient blessées grièvement. Dans notre quartier, l'avenue de Clichy apparaissait en 2000 au sixième rang des voies les plus dangereuses (statistiques du Service central des accidents de la Préfecture de Police). Ainsi, début 2002, la Préfecture de Police passait une annonce dans les journaux régionaux pour rechercher des témoins d'un grave accident, un dimanche, au petit matin, avenue de Clichy : un délit de fuite sans doute, un de plus.

Les causes principales de ces accidents : non respect du code de la route et vitesse excessive. On peut aussi ajouter, et cela est particulièrement vrai dans l'agglomération parisienne, la trop fréquente incapacité des conducteurs de véhicules à moteur d'accepter un

partage « civilisé » de la route. Cyclistes, deux-roues motorisés et piétons partagent aussi la chaussée !

Dans ces conditions, on ne peut que dénoncer la survivance de la traditionnelle amnistie « présidentielle », vestige d'un droit régalien suranné, même si elle est votée par les représentants de la nation et même si, comme on nous le dit, elle ne s'appliquera qu'aux « petites » infractions. Et qu'est ce qu'une petite infraction ? Peut-on accepter que, pendant des mois et jusqu'au 16 mai à minuit, certains aient pu garer leur véhicule n'importe où, n'importe comment, sûrs de leur impunité dans l'attente de l'amnistie salvatrice ? Combien d'accidents de personnes ont été causés par ce simple stationnement interdit, sur un passage piéton, par exemple, obligeant un cycliste à un brusque changement de file ? Pourquoi tolérons-nous avec une évidente inconscience que la première infraction aux règles du vivre ensemble la rue soit aisément franchie ? Ce serait grave injure faite à nos concitoyens de croire que ceux-ci déterminent le choix de leurs représentants sur la simple promesse de l'effacement de leurs infractions routières.

Sans doute acceptons-nous lâchement cet oubli légalisé des fautes parce que chacun d'entre nous se refuse de voir avec lucidité les ravages de l'insécurité routière. Sauf si, comme quelques uns, nous avons perdu des êtres chers ou accompagnons dans une lutte sans merci pour la vie des femmes et des hommes meurtris, handicapés et diminués. Quand aurons-nous ce respect intangible de tous dans la ville ?

Dans nos quartiers, autour de la Place de Clichy, nous nous sentons particulièrement concernés. D'abord, parce que plus d'un confondent les avenues

de Clichy et de Saint-Ouen avec l'autoroute urbaine qu'ils viennent de quitter. Ou parce que, place de Clichy, le piéton est un intrus, un empêchement de tourner (en rond) dans l'embouteillage permanent. À cet égard, nous demandons que la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation affecte, comme Place de l'Opéra, de 8 h. à 22 h., des fonctionnaires pour assurer la sécurité et la fluidité des déplacements. Ensuite, parce qu'aux Batignolles comme dans les Grandes Carrières Sud, quartiers résidentiels aux rues étroites et densément peuplés, la vitesse excessive des véhicules crée une insécurité intolérable (voir le carrefour Nollet - La Condamine).

Et l'autre insécurité, celle dont, à juste titre, on parle tant ? À déCLIC 17/18 on s'en occupe aussi. Avec modestie et sans tapage. Les contacts réguliers que nous avons établis avec les commissariats des 9ème, 17ème et 18ème arrondissements ont permis d'évoquer certains problèmes que connaissent nos quartiers, avec des résultats certes inégaux. Parce que nous savons que le droit à la sûreté participe de tous les droits de la vie en société, nous relayons les demandes et les problèmes que nous soumettent nos adhérents et, au-delà, les habitants de nos quartiers. Et, comme l'expérience a pu nous le prouver, un partenariat étroit entre riverains, associations de quartier et forces publiques de sécurité, facilite la prise en compte des demandes des habitants. Au CICA de la mairie du 17^{ème} consacré à la sécurité, en novembre 2001, nous avons demandé, en particulier, que le commissariat réponde à toutes les lettres que les citoyens lui adressent, beaucoup de missives restant sans réponse. Les citoyens doivent avoir le sentiment d'être écoutés à défaut d'être immédiatement entendus. C'est pourquoi nous conseillons aux habitants du quartier qui adressent des courriers aux commissariats d'arrondissement, comme aux différents services techniques de la Ville, d'en adresser copie à déCLIC 17/18. Munis de cette vision d'ensemble, nous pouvons ainsi mieux défendre la recherche, sur le terrain, d'une sécurité quotidienne.

À Paris, le caniveau, c'est (bientôt) fini.

On se rappelle les campagnes d'information en direction des propriétaires de chiens : apprenez leur le caniveau... avec des résultats plus qu'inégaux. Désormais, le mot d'ordre sera : ramassez... dans le caniveau comme sur les trottoirs. On espère que seront ainsi évitées au piéton les mauvaises surprises des caniveaux. Et la Direction de la Propreté demandera à ses agents de rompre avec le geste classique du balayeur poussant les déchets vers le ruisseau, qu'un courant d'eau emmenait vers la bouche d'égoût. On évitera ainsi de trop gaspiller l'eau et on évitera que les égouts recueillent trop de déchets de surface, qu'il faut finalement sortir des égouts.

Le nouvel arrêté municipal impose donc désormais aux propriétaires de chien(ne)s de ramasser les excréments de leur animal PARTOUT, y compris dans le caniveau. L'arrêté stipule que les personnes accompagnées d'un chien doivent « procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaves verts publics ». Comme antérieurement, les contrevenants peuvent être l'objet d'amendes d'un montant d'environ 180 € mais pouvant aller jusqu'à 450 €.



TRYBA
Fenêtres - Portes

PVC - BOIS - ALU - VOILETS

DEPOSE TOTALE OU
RENOVATION SANS DEGATS

ALPHA FENETRES SA
48, bd des Batignolles 75017 PARIS
01 40 08 04 36
notre concessionnaire exclusif

www.tryba.com

HUMEUR

On en apprend de belles ! Voilà qu'on ne peut plus se garer à la sauvette dans les couloirs de bus ! Ou alors, on risque d'écopier d'une amende ! Tout ça, à cause de séparateurs qu'on vient de mettre en place pour protéger les couloirs de bus. Voilà que l'automobiliste indélicat qui jusqu'à maintenant stationnait, tranquille, dans le couloir de bus, entravant la circulation des transports publics, ne va plus pouvoir le faire ! Quel scandale !

Justement, à en croire *Le Parisien* du 12 décembre 2001, il y a bd. Bessières un patron de café qui cauchemarde. A cause de ces damnés séparateurs, il aurait perdu 20 % de sa clientèle : des gens qui passaient en coup de vent boire un verre, leur véhicule stationnant dans le couloir de bus. Ils ne pourront plus s'y garer. Encore des victimes de la bureaucratie municipale ... Le patron d'une sandwicherie voisine renchérit : lui aussi déplore une baisse de sa clientèle, qui part ailleurs. Bon, on peut parier que ces clients perdus - qui faisaient montre d'un tel esprit civique - ne soient pas perdus pour tout le monde et qu'ils viennent avenue de Clichy, où pullulent aussi les sandwicheries et où, déjà, leurs clients se garant trop souvent n'importe comment et toujours en infraction, parfois même en double file sur cet axe rouge où tout stationnement est prétendument interdit.

Soyons sérieux. Les murets protégeant les couloirs de bus, mais aussi des taxis et des vélos, seraient-ils des entraves à l'activité du commerce ? Nous y voyons au contraire le moyen de faire respecter les règlements et de permettre que priorité soit réellement donnée à l'intérêt général, c'est-à-dire aux transports publics. Et, tant pis, si quelques intérêts particuliers qui profitaient de la détestable habitude de violer la loi s'estiment brimés. À quand, avenue de Clichy, à défaut de couloirs de bus protégés par des séparateurs (mais pourquoi pas ? ...), de vrais contrôles de police qui sanctionnent le stationnement sauvage côté 18^{ème}, de la place de Clichy à La Fourche ?

Couloirs de bus protégés :

« tout fout le camp ! »

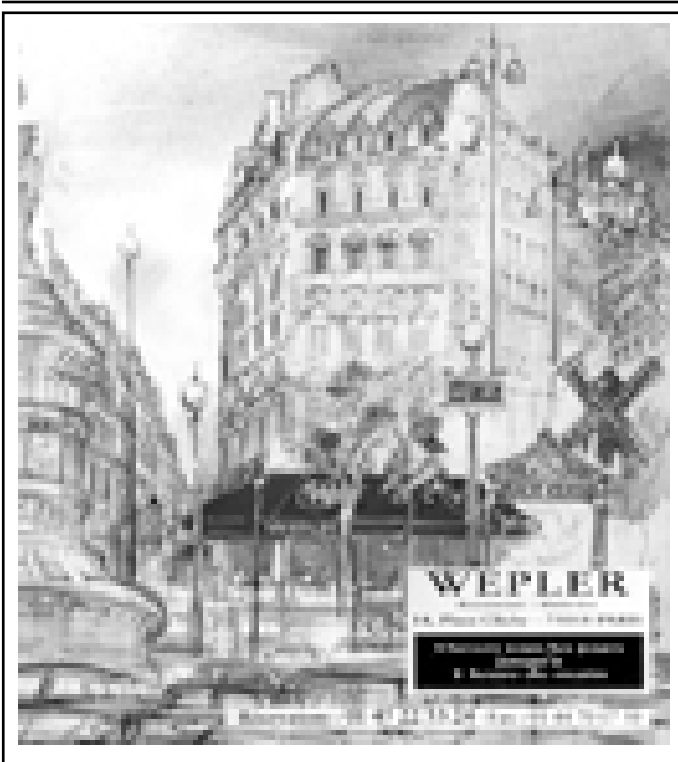
Que, boulevard Bessières et ailleurs, partout où, enfin, on va permettre aux transports en commun de surface de circuler sans entrave, on étudie l'implantation de zones de livraison avec les commerçants et les riverains, c'est l'évidence même. Oui, il faut organiser une consultation comme le demande le maire du 17^{ème} qui dit être moins opposée au principe même des couloirs de bus protégés qu'à la manière dont ils ont été mis en place (France Inter, 14 décembre 2001). Une association de quartier, comme déCLIC 17/18, qui souhaite favoriser l'amélioration concrète du cadre de vie, ne peut que rechercher la concertation entre les administrations, les élus et les citoyens. Ainsi, les Parisiens auraient sans doute apprécié d'être consultés, quand, dans les années 70, on « adaptait Paris à la voiture », quand, au sommet de l'État, on déclarait sans sourciller : « les Parisiens veulent rouler : qu'on leur en donne la possibilité ... » Comme il aurait été souhaitable qu'on les consultât, quand, en application du plan d'urbanisme directeur de 1959, « on » a décidé d'augmenter de 50 à 100% le débit automobile sur les voies ordinaires. Rappelons-nous. Le plan d'urbanisme directeur de 1959, pour augmenter de 50 à 100% le débit automobile sur les « voies ordinaires » parisiennes fut appliqué sans ménagement. Il n'apparut pas aberrant alors de défigurer le boulevard Magenta, d'élargir la chaussée de 14 à 20 m. et rétrécir les trottoirs de 8 à 5 m. : on créait ainsi de véritables autoroutes urbaines. Quelles en furent les conséquences ? Cette politique du « tout bagnole », conjuguée avec un sous-investissement chronique affectant les transports en commun, provoqua une congestion du réseau intra-muros, « boulevard Magenta, encore bloqué » nous susurrent les speakerines de FIP. L'appareil commercial de ce boulevard fut aussi gravement et durablement dégradé. Le bruit infernal et la pollution

contribuant à chasser les commerces de qualité et leurs clients, « Barbès » pouvait s'étendre. Et que dire de la qualité de vie des riverains ? Ce même plan d'urbanisme directeur de 1959 fut aussi appliqué aux boulevards Exelmans, de Courcelles, Barbès, Ornano, aux avenues de Wagram et des Ternes avec des conséquences variables.

Oui, il faut une consultation, mais les politiques devraient sans doute réfléchir à deux fois avant de soutenir certains combats. Les usagers des bus, des taxis, les cyclistes qui, grâce aux séparateurs protégeant les couloirs réservés, gagnent de précieuses minutes sur leur temps de transport ou se protègent des autres véhicules, eux aussi travaillent, produisent. Même si le citoyen transporté est moins bruyant que le citoyen cafetier, même si celui-ci est un relais d'opinion.

Mais qu'on n'écoute pas exclusivement le lamento de ceux qui, trop longtemps, ont pu faire valoir leurs intérêts très particuliers, rendant la vie urbaine un peu plus difficile à ceux, les plus nombreux, qui ne sautaient pas de leur voiture pour avaler, vite fait, un café ou un petit rhum pour la route... Oui, pourquoi, depuis si longtemps, à Paris, en particulier, violer systématiquement le code de la route le long de certains axes est-elle l'activité la mieux tolérée ? Au bénéfice de quel groupe de pression ? Combien de morts, de blessés graves avant de faire cesser cette intolérable impunité ?

Vraiment, les cafés, lieux de rencontre et de convivialité, ont un rôle à jouer dans le maintien de la vie de quartier à laquelle nous sommes si attachés. Au lieu de compter sur le client de passage stationnant dans le couloir de bus, que les patrons de cafés reçoivent leur clientèle dans des cafés accueillants, chaleureux... sans trop de bruit et de fumée : leur chiffre d'affaire en profitera ... Et tous les riverains, aussi.



Journal de l'association
parution : trois fois par an. **déCLIC**
Prix : 1 €. **1 7 / 1 8**

Directeur de la publication : Philippe Limousin.
Coordinateur de rédaction : Marc Brunaud.
Rédaction en chef : le Bureau de déCLIC 17/18.
N°ISSN en cours. Imprimé par nos soins.

Le BULLETIN DE LIAISON est le journal d'information des adhérents de l'association déCLIC 17/18, diffusé dans les quartiers de l'avenue et la place de Clichy et tiré à 3000 exemplaires. Son contenu n'engage que la rédaction.

Nous remercions par avance nos lecteurs d'accorder toute leur attention aux annonceurs qui, grâce à leurs encarts publicitaires, soutiennent l'effort d'information de votre association.

Toute société ou entreprise commerciale qui, concernée par le cadre de vie dans nos quartiers, souhaite faire paraître un encart publicitaire est priée de contacter le siège social de l'association afin de connaître notre grille tarifaire.

© déCLIC 17/18, 3 rue Etienne Jodelle 75018 Paris.
Pour tout contact, s'adresser au siège social de l'association.

Aménagement de la rue des Moines

Les habitants plébiscitent le commerce traditionnel et demandent une répartition de l'espace public plus favorable aux piétons.

Le quartier des Batignolles, limité par la rue de Rome, le bd. des Batignolles, l'avenue de Clichy (l'ex-Grande Rue des Batignolles) et la portion de la rue Cardinet, face à la Gare des Marchandises, dispose aujourd'hui de deux axes commerçants principaux : la rue des Batignolles et la rue des Moines qui se rejoignent pour former un « L » renversé. La rue des Batignolles offre à la fois commerces et services de proximité alors que la rue des Moines reste profondément marquée par la présence passée des Halles traditionnelles. Ainsi le secteur de la rue des Moines constitue-t-il aujourd'hui un des centres principaux d'animation du quartier des Batignolles grâce à ses nombreux commerces et ses services. Un marché couvert et de nombreuses boutiques attirent un grand nombre de clients toute la semaine et, plus encore, chaque fin de semaine.

Depuis de nombreuses années, des projets de transformation de la rue des Moines en voie piétonne sont évoqués. Actuellement, la circulation dans cette rue commerçante est interdite le samedi et le dimanche (sauf aux riverains et pour livraison) mais l'interdiction n'est pas respectée.

Réalisation d'une enquête

Le statut de la rue des Moines paraît plutôt contradictoire : rue, en principe, piétonne les samedi et dimanche mais encombrée par les voitures. Pour en avoir le cœur net, déCLIC 17/18 a souhaité enquêter sur la rue des Moines auprès des habitants, riverains et visiteurs afin de mieux connaître



Rue des Moines, à l'angle de l'av. de Clichy.

leur avis et leurs attentes. Précisément, nous les avons interrogés sur les aspects suivants : place des piétons, propreté, circulation automobile, stationnement et bruit, par le biais d'un questionnaire distribué à 1550 exemplaires dans le secteur des Moines entre décembre 2001 et janvier 2002. Soulignons que cet exercice de démocratie participative, assez peu pratiqué à Paris, repose entièrement sur la bonne volonté spontanée de tous les participants et sur la disponibilité en temps et en financement d'une association comme déCLIC 17/18.

Résultats de l'étude

Les habitants interrogés sont familiers de la rue des Moines ; ils se disent attachés pour 96 % d'entre eux au commerce traditionnel. Riverains, automobilistes, habitants du quartier, jeunes et moins jeunes, clients des commerçants de la rue, simples passants souhaitent, à une très large majorité, une répartition de l'espace public plus favorable aux piétons.

Parmi les aménagements ou améliorations demandés, sont cités la propreté (83 %), l'accroissement de l'espace public dévolu aux piétons (78 %), la circulation (48 %), le stationnement (47 %) et le bruit (15 %).

Les sondés sont favorables à 81 % à une limitation ou à une interdiction de la circulation automobile dans la rue. Le respect de l'interdiction de circulation le week-end est demandé par 82 % des habitants. 55 % des personnes interrogées souhaitent une transformation de la rue des Moines en voie piétonne, 28 % un stationnement unilatéral, 4 % une circulation sans stationnement et 4 % demandent une voie piétonne le week-end. Ces différentes options sont choisies par 90 % de l'ensemble de l'échantillon.

Les commerçants que nous avons rencontrés se déclarent prêts à étudier tout projet d'aménagement du secteur de la rue des Moines qui renfor-

cerait le commerce traditionnel de proximité et rendrait le secteur des Moines plus attachant et plus attractif.

La réaction des élus et de la Ville

déCLIC 17/18 a adressé un dossier complet avec les résultats de l'enquête à la Mairie de Paris et à la mairie du 17^{ème} arrdt. M. J.-F. Divry, adjoint au maire du 17^{ème} arrdt., chargé de la voirie, la circulation et la sécurité, salue le travail réalisé et assure que la Mairie du 17^{ème} arrdt. transmet le dossier pour avis aux services de la voirie de l'arrondissement. La Mairie de Paris s'est montrée très intéressée par les résultats de l'enquête, laquelle, assure Mme L. Cohen-Solal, adjointe au Maire de Paris, chargée du commerce et de l'artisanat, « (...) reflète bien l'opinion des riverains de la rue des Moines » et représente « un outil précieux dans la poursuite des réflexions sur l'aménagement de ce quartier ». M. le Maire de Paris, par son cabinet, souligne que « l'une des priorités majeures de la Municipalité parisienne consiste à faire évoluer la politique de déplacements pour assurer un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers au nombre desquels les piétons ». La Mairie de Paris rejoint les préoccupations de notre association en affirmant « la nécessité d'engager, en liaison avec tous les acteurs concernés, des actions concrètes et efficaces afin de répondre à leurs attentes légitimes ».

En concertation avec les commerçants et les habitants du quartier, déCLIC 17/18 suivra avec beaucoup d'attention l'évolution de ce dossier. En effet, l'aménagement de la rue des Moines répond à une demande unanime des riverains comme des habitants et visiteurs. Il s'inscrit de façon cohérente dans les projets municipaux de développement d'espaces « civilisés » dans les quartiers, mais, surtout, il doit permettre de mieux partager la ville au bénéfice de tous.



Des règles de circulation rarement respectées

Îlot Le Chapelais-Lemercier

Les habitants et les riverains s'expriment.

L'association déCLIC 17/18 a souhaité, aux côtés d'autres associations du quartier des Batignolles, organiser une enquête afin de se concerter avec tous les habitants sur le devenir de l'îlot constitué d'un atelier industriel et de quatre petites maisons, sis 17 rue Le Chapelais et 4-6 rue Lemercier, 75017 Paris.

Consultation des habitants

Un questionnaire tenant sur une seule page, élaboré par les associations déCLIC 17/18, l'Association des Habitants des Batignolles et Les M.A.C.A.Q.-Troubadours, a été diffusé en six mille exemplaires dans les quartier des Batignolles entre les 15 novembre et 15 décembre 2001 (voir la reproduction ci-contre).

Le taux de retour de l'enquête, à laquelle il était librement répondu, aucune réponse n'ayant été collectée par sondage direct, s'élève à 170/6000, soit 2,83 %. Ce taux apparaît dans la bonne moyenne des enquêtes non sollicitées. Il est particulièrement encourageant car il s'agit là d'un exercice peu courant de démocratie participative auquel les habitants du quartier des Batignolles ont eu jusqu'ici peu l'occasion d'être associés. De plus, les associations organisatrices n'ont bénéficié d'aucune aide particulière, ni de la Mairie d'arrondissement ni d'aucun autre organisme. Soulignons enfin que le questionnaire a été volontairement conçu pour n'exclure aucune éventualité, caractéristique qui semble avoir étonné certains des répondants.

Une analyse succincte de l'enquête

94 % des personnes interrogées sont opposées au projet actuellement connu qui a été déposé par la société Kaufman & Broad Développement.

De plus, 83 % souhaitent la conservation des maisonnettes et de l'atelier industriel, tandis que 17 % d'entre elles préfèrent une reconstruction complète de la parcelle. En tout état de cause, 89 % demandent la conservation des volumes actuels.

Dans le cas d'un aménagement de la parcelle par la Ville de Paris, 52 % préfèrent un programme mixte de logements et d'équipement(s) collectif(s), 40 % ne souhaitant la construction d'aucun logement sur la parcelle.

Quant à l'utilisation et la destination futures de cette parcelle, sont évoqués par ordre décroissant de citation : la création d'un espace culturel (56 %) ; l'installation d'un local associatif (51%) ; la construction d'ateliers-logements pour artistes (46%) ; la création d'une crèche ou halte-garderie (43%). Les faibles écarts constatés entre ces différentes solutions s'expliquent par le fait que les personnes interrogées pouvaient choisir simultanément plusieurs propositions. Néanmoins la demande de locaux à usage associatif ou culturel semble particulièrement forte dans ce quartier dépourvu de petites infrastructures destinées aux adolescents, étudiants et jeunes adultes. Remarquons enfin que la réponse apportée à la destination ou la fonction souhaitées pour les futurs locaux n'était en aucun cas subordonnée à une condition de réalisme ou de faisabilité sur la parcelle concernée. Tels sont les principaux points d'information obtenus grâce à cette enquête-concertation.

déCLIC
TIB
ASSOCIATION DES HABITANTS DES BATIGNOLLES

Enquête-Concertation
QUARTIER DES BATIGNOLLES
PARIS, 17^{ème} ARRONDISSEMENT

Mairie, M.A.C.A.Q., Troubadours,
Les habitants du quartier des Batignolles et les membres de l'ILIC de 17 rue Le Chapelais et 4-6 rue Lemercier ont souhaité organiser un projet de concertation afin d'identifier les points d'accord et de désaccord avec les habitants du quartier des Batignolles.
Les habitants, avec leurs propositions, planifient la concertation collective. Exprimer votre avis et vos souhaits pour l'aménagement de cette parcelle.

QUESTIONNAIRE (à adresser avant le 3 décembre 2001)

1) Préféreriez-vous à la conservation de la parcelle actuelle (des maisonnettes et de l'atelier) une reconstruction complète de la parcelle, ou la reconstruction de la parcelle en plusieurs parties ?
 OUI NON

2) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

3) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

4) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

5) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

6) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

7) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

8) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

9) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

10) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

11) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

12) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

13) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

14) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

15) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

16) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

17) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

18) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

19) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

20) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

21) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

22) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

23) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

24) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

25) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

26) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

27) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

28) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

29) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

30) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

31) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

32) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

33) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

34) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

35) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

36) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

37) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

38) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

39) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

40) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

41) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

42) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

43) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

44) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

45) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

46) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

47) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

48) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

49) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

50) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

51) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

52) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

53) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

54) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

55) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

56) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

57) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

58) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

59) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

60) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

61) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

62) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

63) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

64) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

65) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

66) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

67) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

68) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

69) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

70) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

71) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

72) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

73) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

74) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

75) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

76) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

77) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

78) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

79) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

80) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

81) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

82) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

83) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

84) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

85) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

86) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

87) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

88) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

89) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

90) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

91) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

92) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

93) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

94) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

95) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

96) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

97) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

98) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

99) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

100) Si vous ne préférez pas la reconstruction complète de la parcelle, comment voyez-vous l'avenir de la parcelle ?
 OUI NON

Le questionnaire distribué à 6000 exemplaires dans le quartier des Batignolles

Que va décider la Ville de Paris ?

L'association déCLIC 17/18 a ainsi adressé à M. J.-P. Caffet, adjoint au Maire de Paris, chargé de l'urbanisme et de l'architecture, la synthèse de l'enquête et souhaité connaître les projets de la Ville de Paris. Lors de la réunion organisée par la Mairie de Paris rendant compte de la première année de la présente mandature, M. Caffet a confirmé le souhait de la Ville de voir cet îlot utilisé pour répondre aux besoins de petit équipement collectif (halte-garderie ou crèche). Un projet doit être ainsi étudié et présenté par une société d'aménagement de la Ville dans des délais que nous ignorons.

Une si jolie petite rue ...

Une petite rue, en lisière du Village des Batignolles, comme dirait un promoteur immobilier, avec ses immeubles du milieu du XIXème siècle, ce serait « si parisien, si authentique »...

Oui mais, dans un recoin, là où s'élève, en retrait, un immeuble des années 70, s'accumulent des ordures... On devrait pouvoir poser une grille empêchant ces dépôts sauvages. Oui mais, un restaurant à toute heure du jour et de la nuit ou presque, génère vacarme, bagarres... Oui mais, depuis plus de dix ans, d'un local loué pour des soirées, s'échappent bruits, clients en goguette. Certains matins la rue ressemble à un champ de bataille. Oui mais, au coin de cette petite rue, un fast-food attire des clients qui, le week-end notamment, laissent tourner le moteur de leur voiture, sonos tonitrueuses, balancent sur la chaussée emballages et canettes et, à l'occasion se soulagent dans le coin du mur, là où justement s'empilent les détritus.

Cette petite rue n'est plus si jolie que ça, du coup. Ses habitants se désolent, n'en peuvent plus, pétitionnent, écrivent au commissariat et même au ministre de l'intérieur en 1996. Pourtant à ce jour, on en est toujours au même point.

Au fait, des petites rues perpendiculaires à l'avenue de Clichy, d'un côté ou de l'autre, on en connaît quelques-unes qui souffrent des mêmes maux. Tapage, malpropreté, stationnement interdit... Les règlements, là et ailleurs on les fait respecter ?

MON-OPTIC

Opticien Visagiste

Diplômé d'État

49-53 Avenue de Clichy

Téléphone : 01 44 90 90 90

Nous sommes des spécialistes de l'adaptation aux lentilles de contact et des verres progressifs.

Nous tenons à votre disposition une très large gamme de montures composée de créateurs, de couturiers et de fabricants français de moins grande renommée mais d'une excellente qualité accessibles à tous.

Quelle que soit la provenance de vos lunettes, notre équipe dynamique est à votre disposition pour vous offrir tout conseil et toute réparation.

les Conseils Consultatifs de Quartier, première étape de la démocratie participative

17^{ème} arrdt.

La municipalité du 17^{ème} arrdt. a récemment mis en place les conseils consultatifs de quartier. Leur vocation première est de favoriser le dialogue et la concertation entre les habitants, les associations et les élus. Ils devraient se réunir au moins deux fois par an et permettre aux habitants d'exprimer leurs préoccupations, leurs propositions et leurs projets, lesquels pourront être transmis au maire puis au conseil d'arrondissement. Tous les sujets peuvent être abordés : propreté, urbanisme, logement, sécurité, environnement ou qualité de vie...

Le conseil municipal du 17^{ème} arrdt. a fixé la composition de chaque conseil à 30 personnes désignées pour deux ans et réparties en trois collèges : un collège de 4 élus (3 membres de la majorité et 1 de l'opposition municipale) et 6 personnes qualifiées ; un collège de 10 représentants d'associations ; un collège de 10 représentants des habitants (et 10 suppléants) choisis par tirage au sort parmi les volontaires. Un élu du conseil municipal, délégué du maire, anime les séances et assure la liaison entre le conseil consultatif, les habitants et le maire du 17^{ème} arrdt. : Batignolles-Cardinet et La Fourche-Guy Môquet. Dans ces deux quartiers, les deux conseils se sont réunis une première fois en avril 2002, où furent présentés leur mode de fonctionnement et ses participants. Les échanges nous ont paru plus animés et plus spontanés pour La Fourche-Guy Môquet, de même que les thèmes abordés y ont été plus nombreux. L'assemblée s'est de nouveau réunie au mois de juin.

Quant à la séance du conseil consultatif Batignolles-Cardinet, elle a, en grande part, porté sur l'aménagement des terrains SNCF Cardinet. Les prochaines réunions seront consacrées à la propreté, la sécurité et l'aménagement de la future zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) Cardinet. Des personnalités, dont la compétence est en rapport avec les points inscrits à l'ordre du jour, seront invitées pour donner un avis. Le thème du prochain conseil la Fourche-Guy Môquet devrait être déterminé entre le représentant du maire et les représentants des trois collèges.

De nombreux participants, dans les deux assemblées, ont souhaité que le conseil consultatif de quartier se réunisse plus fréquemment que le rythme - deux fois par an - prévu par le règlement voté par le conseil municipal.

La création des conseils de quartier oblige tous les participants à réfléchir sur le rôle respectif des autres instances de délibération ou de concertation - le Conseil d'Arrondissement et le Conseil d'Information et de Concertation d'Arrondissement (C.I.C.A.) - et

leur interaction mutuelle. Rappelons que le C.I.C.A., réuni, au moins quatre fois par an, sur convocation du conseil d'arrondissement rassemble les représentants d'associations - préalablement inscrites - de l'arrondissement et les élus sur un thème donné.

S'il est utile de traiter à une échelle humaine, celle, précisément, des quartiers, de questions aussi complexes que la sécurité ou d'autres encore, requérant une analyse très localisée comme la propreté ou les aménagements de voirie, il convient néanmoins d'éviter que les mêmes participants, associations et élus, assistent à plusieurs reprises aux mêmes exposés et aux mêmes débats, au risque de s'épuiser ou de lasser (le prochain conseil consultatif du quartier Batignolles-Cardinet traitera de la propreté et de la sécurité alors que ces questions ont déjà été abordées lors des derniers C.I.C.A.). Par ailleurs, il pourrait être envisagé qu'à terme, les conseils consultatifs de quartier soient systématiquement et préalablement consultés sur les délibérations du conseil d'arrondissement concernant directement le quartier et puissent émettre des avis. Souhaitons aussi que, l'ex-

périence venant, la pratique permette d'organiser l'utile complémentarité de ces différentes instances animées par la mairie d'arrondissement et que cette dernière trouve dans ces Conseils Consultatifs un précieux outil d'aide à la décision. Enfin, il faudra veiller à ce que les Conseils de Quartier ne soient pas instrumentalisés par les élus dans une stratégie de rapport de forces avec d'autres instances : l'arrondissement contre l'Hôtel de Ville ou tel Ministère, au gré des fluctuations de majorité... Tout ce qui va, c'est grâce à la Mairie d'arrondissement, le mal viendrait des échelons supérieurs...

Les conseils de quartier, force de propositions mais pas force d'appoint.

Enfin, certains craindront que la démocratie participative, avec la présence des habitants, prenne le pas sur la démocratie représentative qui émane des élus. Mais, à Paris, comme dans beaucoup d'autres grandes villes, l'éloignement et le désintérêt des citoyens pour la chose publique sont des risques plus menaçants que leur participation active et brouillonne aux affaires de la cité. Prenons plutôt le risque de la démocratie proximité ! ...

Le 9^{ème} arrondissement a été découpé en 6 secteurs, chacun doté d'un Conseil de Quartier.

9^{ème} arrdt.

déCLIC 17/18 participe aux réunions du Conseil du Quartier Clichy-Trinité. Ses premières réunions se sont déroulées en janvier, mars et juin 2002.

Les habitants du quartier Clichy-Trinité ont évoqué les difficultés qu'ils rencontrent : problèmes d'accueil de la petite enfance - le manque de classes maternelles et primaires est criant -, malpropreté, invasion automobile, motos sur le trottoir, etc..

On déplore particulièrement la dégradation du cadre de vie dans le haut de la rue Fontaine : tapage nocturne généré par les boîtes de nuit et les véhicules qui font hurler leur radio, violences verbales et physiques, bagarres, invasion des cages

d'escalier... Troubles causés, entre autres, par la présence de sandwicheries qui vendent de l'alcool jusqu'à trois heures du matin et par les commerces ambulants envahissants au métro Blanche.

Tout cela n'étonnera pas les riverains de la place et de l'avenue de Clichy qui, peu ou prou, connaissent les mêmes nuisances. On souhaite que les services techniques de la Ville, la police, aiguillonnés par les élus, coordonnent leurs actions dans ces différents quartiers et que les mêmes problèmes soient traités partout avec la même détermination. Ainsi, rue Fontaine, depuis la première réunion de Conseil de quartier, des sandwicheries ont été fermées grâce à l'action énergique conjointe de la police urbaine de proximité et des élus locaux.

Ce que prévoit la loi sur la démocratie de proximité

La loi n° 783 du 5 février 2002, dite loi sur la démocratie de proximité, prévoit dans son article premier (Art. L. 2143-1.) que « dans les communes de 20 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune. Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement. Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressantes le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville».

Enfin, la loi précise que « le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement ».

À Paris, les vingt arrondissements ont chacun, selon un calendrier et des modalités qui leur sont propres, mis en place ces conseils consultatifs de quartier. déCLIC 17/18, comme association regroupant les habitants et les riverains des quartiers de la place et de l'avenue de Clichy, intervient dans quatre arrondissements. Elle participe déjà aux conseils de quartier Clichy-Trinité (IX^{ème} arrdt.), Batignolles-Cardinet et La Fourche-Guy Môquet (XVII^{ème} arrdt.) et participera à celui des Grandes-Carrières-Sud (XVIII^{ème} arrdt.), lorsqu'il aura enfin été créé.

AMENAGEMENT DE LA RUE LECOMTE EN VOIE PIÉTONNE

Les parents attendent toujours la décision de la mairie

Depuis plusieurs années, les associations de parents d'élèves de l'école Lecomte demandent la transformation de la rue Lecomte en voie piétonne. Ce sujet est abordé régulièrement depuis 1999 par le conseil d'école qui a fini par obtenir en 2000 l'interdiction de la circulation dans la rue, sauf pour les riverains et les véhicules de chantier.

Cette petite rue, entre les rues Legendre et Clairaut, bordée par l'école Lecomte, a reçu l'installation de ralentisseurs à l'entrée de la rue, par la rue Legendre, et de barrières de protection sur toute la longueur du trottoir longeant l'école, ce qui contribue au renforcement de la sécurité.

Les effectifs de l'école Lecomte augmentent régulièrement et une nouvelle classe devrait ouvrir à la prochaine rentrée scolaire. Les familles se pressent donc, de plus en plus nombreuses, à la porte de l'école, s'entassant derrière les barrières, de sorte qu'il est parfois extrêmement difficile de se frayer un passage pour accéder à la porte.

D'autre part, des voitures continuent d'emprunter la rue, aux heures d'entrée et de sortie d'école notamment, enfreignant ainsi l'interdiction clairement signalée de part et d'autre de la rue. Pire encore, des

voitures y stationnent de jour comme de nuit, empêchant ainsi le passage des voitures de la société d'ambulance qui dispose d'un parking dans cette rue.

Il apparaît donc absolument nécessaire d'étudier à nouveau la demande du conseil d'école de transformer la rue en voie piétonne. Il était prévu, avant mars 2001, que le conseil d'arrondissement se saisisse de

cette demande. déCLIC 17/18 souhaite que la nouvelle équipe municipale ouvre rapidement le dossier. Il serait cependant nécessaire de laisser la possibilité à la société d'ambulances d'emprunter la future voie réservée aux piétons.

Tout comme pour la rue Fourneyron, la création d'une nouvelle voie piétonne dans le quartier des Batignolles participerait à l'augmentation des espaces « civilisés » dans un secteur du 17^{ème} arrdt. où la place de la voirie occupée par la voiture est particulièrement élevée. La plantation d'arbres semble également possible à la sortie de la rue, côté rue Clairaut.

déCLIC 17/18 soutient avec force la proposition des parents d'élèves et des riverains qui permettrait ainsi qu'une nouvelle voie arborée voie le jour aux Batignolles et que la sécurité des abords de l'École Lecomte soit définitivement assurée.



Sur le chemin des écoliers : une placette rue Fourneyron

L'étude menée par déCLIC 17/18 dans le secteur des Moines (cf. page 10) a permis aux personnes interrogées de formuler leurs attentes pour améliorer le cadre de vie dans le quartier.

La transformation de la rue Fourneyron (petite rue entre la rue Brochant et la rue des Moines, le long de l'école Brochant) en placette arborée ou en voie piétonne figure parmi les idées avancées par les sondés.

Cet aménagement renforcerait la sécurité

des enfants qui se rendent chaque jour à l'école Brochant, par une réduction de la place de la voiture sur leur trajet. Il rendrait également l'accès à la bibliothèque pour enfants Fourneyron plus sûr. De plus, la sortie de secours de l'école Brochant déboucherait sur un espace très dégagé à l'opposé de la situation actuelle.

Cela ne serait guère préjudiciable à la circulation automobile car d'autres rues permettent la circulation de transit dans le quartier. Les places de stationnement, peu nombreuses rue Fourneyron,

pourraient être aisément remplacées par une augmentation du stationnement résidentiel dans le secteur.

La Mairie du 17^{ème} arrdt. a bien accueilli cette proposition qui pourrait s'inscrire dans les projets de « quartier tranquille » Brochant et de « réseau vert ».

Les associations de parents d'élèves de l'école maternelle Brochant affirment leur vif intérêt pour cette proposition qui participerait à la modération du trafic automobile et renforcerait la « sécurisation » des carrefours et du trajet entre le domicile et l'école.



QUARTIER DES BATIGNOLLES : RENFORCER LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES

Les associations de parents d'élèves du quartier Batignolles-Cardinet s'inquiètent à juste titre de la sécurité du trajet entre le domicile des familles et l'école.

Concrètement, voici ce que chacun peut constater :

- **Ecole Boursault** : les carrefours Boursault-Condamine et Boursault-Dames sont particulièrement dangereux avec les refus de priorité, la vitesse souvent trop élevée, les passages piétons occupés par des voitures en stationnement illégal et la signalisation insuffisante. Les parents demandent l'aménagement des carrefours et de réducteurs de vitesse avec l'installation de panneaux signalétiques dans le quartier ainsi que rue de Rome et boulevard des Batignolles.

- **Ecole Truffaut** : les trottoirs étroits encombrés par les poubelles et les deux roues obligent les enfants à marcher sur la chaussée. Il est nécessaire d'engager une réflexion sur l'aménagement de la partie de la rue entre les carrefours Truffaut-Condamine et Truffaut-Dames, les modalités de sécurisation des carrefours et la relocalisation des parkings de deux roues.

- **Ecole Lecomte** : le conseil d'école demande la transformation de la rue, actuellement interdite à la circulation, en une place ou voie piétonne (comparable à la Place Lobligeois, la place Richard Baret ou la rue Truchet) afin que l'interdiction de circulation soit respectée. Cela augmenterait réellement l'espace réservé aux parents et enfants dans la rue et faciliterait les entrées et sorties d'école.

- **Ecole Brochant** : la vitesse de circulation est souvent excessive rue Brochant, le carrefour Brochant-Lemercier est particulièrement dangereux en raison de la circulation de transit.

- **Ecole Lemercier** : la révision du sens de circulation (circulation de transit rue Lemercier depuis la rue Cardinet) permettrait d'assurer une plus grande sécurité autour de l'école.

Dans un quartier où les enfants sont de plus en plus nombreux, il est particulièrement urgent de prendre en considération les attentes des familles et d'envisager une meilleure répartition de la voirie entre les piétons, les automobiles et les deux roues

déCLIC 17/18 soutient la démarche des parents d'élèves. Elle souhaite que le conseil consultatif du quartier Batignolles-Cardinet traite de cette question et que le conseil d'arrondissement se saisisse rapidement de ces problèmes.

Propositions de déCLIC 17/18 au conseil consultatif du quartier Batignolles-Cardinet le 8 avril 2002

L'enquête que notre association a menée dans le quartier des Batignolles a permis, au travers des questions ouvertes, de recenser les attentes des habitants concernant l'aménagement du secteur des Moines et plus généralement du quartier des Batignolles.

Les demandes essentielles des habitants interrogés concernent :

- la réorganisation de la circulation dans le quartier afin de contrarier les « itinéraires malins » (rue Lemercier, Legendre, Nollet, Boursault, etc.) ;
- la modération du trafic, la réduction de la vitesse de circulation et la « sécurisation » des carrefours, en particulier à proximité des écoles du quartier (Boursault, Truffaut, Lecomte, Lemercier, Brochant, etc.) par la surélévation des carrefours, par exemple ;
- le stationnement de surface ayant atteint la saturation et la réglementation étant mal ou pas du tout respectée, création d'espaces libérés de la voiture (placette rue Fournayon, voie piétonne rue Lecomte, possibilité d'installation de petites terrasses de cafés, etc.) et de nouvelles places de stationnement pour les voitures et les deux roues, par l'augmentation du stationnement résidentiel en particulier ;
- la création dans les rues aux trottoirs étroits (Dames, Condamine, Lemercier, Nollet, Truffaut, etc.) d'emplacements réservés aux poubelles entre les places de stationnement ;
- la plantation d'arbres, l'installation de bacs à plantes, l'embellissement de certains bâtiments publics austères (marché couvert des Moines par exemple), la décoration des murs aveugles du quartier en faisant appel à des artistes, etc. ;
- la création de supports d'information pour les associations et les habitants dans les rues afin de lutter contre l'affichage « sauvage » et l'installation de nouveaux supports en lieu et place ou en plus des panneaux Decaux particulièrement disgracieux.

La demande de transformation du quartier par les habitants vise à y renforcer à la fois la propreté, l'animation et la convivialité. Elle pourra être discutée et trouver une mise en œuvre concrète dans les projets municipaux de « quartiers tranquilles » et de réseaux « verts » ; ainsi, le « quartier tranquille » Brochant délimité par les rues de Rome, Cardinet, l'avenue de Clichy et la rue Legendre et le « réseau vert » proposé par la Mairie du 17^{ème} arrdt. délimité par l'avenue de Clichy, la Place de Clichy, le boulevard des Batignolles, la rue de Rome et la rue Legendre. Les aménagements envisageables sont notamment des passages piétons surélevés, des seuils bus aménagés, des « oreilles » dans le prolongement du stationnement existant, des emplacements de stationnement pour 2 roues, etc.. La plantation d'arbres est également encouragée ainsi que le verdissement des murs aveugles.

Ecoles du quartier des Batignolles : la pénurie de places perdue ... et s'aggrave

Il y a un an, nous dénoncions, dans le numéro 10 de notre bulletin, le manque de places dans les écoles du quartier des Batignolles pour accueillir tous les enfants. Les écoles des autres quartiers - Guy Môquet-La Fourche, Epinettes et Legendre-Levis - ont permis jusqu'à présent d'accueillir les familles qui ne trouvaient pas de place en maternelle ou en primaire aux Batignolles.

Cependant, de nouvelles difficultés viennent s'ajouter à cette pénurie. Le nombre d'enfants non francophones en âge d'être scolarisés augmentant dans l'arrondissement, les classes d'adaptation destinées à les accueillir et faciliter leur intégration ne peuvent pas être créées en raison du manque drastique de locaux. De fait, qu'une classe nouvelle, maternelle comme ce sera le cas à l'école Lecomte en septembre 2002, ou primaire, soit créée, et l'on ne peut ouvrir de classe spécialisée. Or, la pression démographique, dûment relevée lors du recensement 1999 et accentuée par l'arrivée de trentenaires dans le quartier des Batignolles, aurait dû obliger la Ville de Paris à prévoir les investissements suffisants en infrastructures scolaires. Aujourd'hui, si la Mairie de Paris assure que tous les enfants seront scolarisés, l'inquiétude des familles, des enseignants et des directeurs d'écoles persiste.

Alors quelles solutions proposer ? Le déficit chronique d'investissement par la Ville de Paris en infrastructures scolaires ne touche pas que les Batignolles. Dans le IX^{ème} arrdt. tout proche, la situation est pire encore ! Dans le XVIII^{ème} arrdt., le quartier du Bas-Montmartre connaît aussi une pression démographique. C'est pourquoi déCLIC 17/18 a proposé en 1998 la transformation de l'ex-Crédit Municipal de Paris, rue Forest, en groupe scolaire. Grâce à un lobbying simultané auprès de la Mairie de Paris et de la Mairie d'arrondissement, la décision a été prise et les crédits votés en octobre 2001. L'école va ouvrir à la rentrée 2005 (voir page 4).

Pour ce qui concerne les Batignolles, une solution à court terme - « étant donné le problème du foncier à Paris » - consisterait à utiliser les locaux de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) rue Boursault pour y ouvrir une école. Les familles trouveraient ainsi un établissement scolaire pour accueillir leurs enfants, à proximité de leur domicile. Encore faudrait-il que l'IUFM manifestât sa bonne volonté et que les élus d'arrondissement et parisiens se saisissent avec détermination du dossier.

En effet, l'IUFM de Paris est un établissement d'enseignement supérieur autonome, doté de la personnalité morale d'établissement public administratif et placé sous l'autorité du ministre de l'Éducation Nationale. Les diverses interventions des associations de parents d'élèves, de la Mairie d'arrondissement et de la Mairie de Paris n'ont reçu jusqu'ici aucune réponse favorable auprès de l'IUFM de Paris et du Ministère de l'Éducation Nationale, d'autant que l'IUFM de Paris désire plutôt développer ses activités sur le site des Batignolles.

D'autres propositions sont donc à rechercher. On peut ainsi penser, à l'instar des locaux rue Forest, à l'achat par la Ville d'immeubles, à construire ou reconstruire. Ainsi, au 76 avenue de Clichy, l'ancien cinéma transformé en locaux commerciaux par La Redoute qui dispose à l'arrière vers le passage Saint-Jean d'une grande cour pourrait prochainement être mis en vente. La Ville de Paris pourrait s'en porter acquéreur et y construire un établissement scolaire : l'espace y est suffisant, la cour de l'école existe déjà ... avec ses arbres. Comme il n'est pas simple de trouver des parcelles libres susceptibles d'accueillir des établissements scolaires, il conviendrait que la Ville étudie rapidement et sérieusement cette possibilité. Tous, élus locaux et habitants, devraient se mobiliser pour trouver des espaces adéquats. Pour l'instant, aucun projet n'est véritablement avancé et les familles continuent à s'inquiéter sur l'accueil scolaire de leurs enfants.

De la porte d'Asnières à la porte de Clichy, de grands projets de réaménagement urbain

L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) souligne dans son rapport préparatoire au futur Plan Local d'Urbanisme l'insuffisance de certains équipements collectifs dans le 17^{ème} arrdt. (*Paris et ses quartiers, état des lieux, éléments pour un diagnostic urbain, APUR, novembre 2001*).

En outre, le 17^{ème} arrdt. va connaître au cours des prochaines années de profonds changements avec les grands projets d'aménagement des terrains Cardinet ainsi que la couverture des voies ferrées de la gare St Lazare, le long de la rue de Rome. Le prochain démarrage de la concertation sur la future zone d'aménagement concerté (ZAC) Cardinet sera l'occasion d'engager le débat. Les habitants et les associations pourront ainsi rappeler leurs besoins exprimés depuis de nombreuses années, en espaces verts et en équipements collectifs (garde des enfants, lieux de culture et de loisirs de proximité, écoles, terrains de sport, etc.).

déCLIC 17/18 consacrera un dossier sur ce projet essentiel pour le nord de l'avenue de Clichy.

Les projets en cours de réalisation :

- *Rue Ernest Roche* : création d'un jardin (2000 m²) et d'aires de jeux (500 m²) le long de la ligne de Petite Ceinture.
- Z.A.C. « *Les Hauts de Malesherbes* » : 577 logements et des équipements publics (gymnase, crèche, école, antenne de police).

Les projets en phase de concertation :

- *Boulevard périphérique* : couverture des deux tronçons « Ternes » (250 m.) et « Champerret » (300 m.), aménagements de surface : équipements de proximité et coulée verte (23 300 m²).
- *terrains Batignolles Clichy Cardinet* : parc de 12 à 15 hectares, logements et équipements publics et amélioration des transports en commun.
- *Porte Pouchet* : réaménagement du quartier dans le cadre du Grand Projet de Renovation Urbaine (GPRU).

❑ Incendie avenue de Clichy ...

Le 3 février, un dimanche, vers 14h.30, un violent incendie a éclaté au 23 avenue de Clichy. Partant du premier étage, il s'est rapidement propagé aux étages supérieurs, les flammes léchant la façade. Très vite, de nombreux véhicules de pompiers étaient sur les lieux, évacuant par la grande échelle une vingtaine d'occupants de cet immeuble et de l'immeuble voisin, au n° 25.

Il n'y eut pas de blessés graves. A cette heure, un dimanche, la circulation est fluide et les secours ont pu arriver très rapidement. La circulation fut immédiatement interrompue entre La Fourche et la place de Clichy. Mais que se serait-il passé si cet incendie avait éclaté un samedi après midi quand l'avenue est bloquée ? Le feu, on peut le craindre, aurait eu tout le temps de se propager.

On notera que les policiers, eux aussi très présents et efficaces, n'ont pas jugé utile à cette occasion de verbaliser les véhicules qui stationnaient illégalement.

Enfin, parce qu'on est avenue de Clichy, une montagne de décombres demeura sur le trottoir face au n°23 pendant presque deux semaines, vite surmontée par des sacs poubelles ...

❑ Carrefour Nollet - La Condamine attention danger !

Il devient de plus en plus dangereux de passer par le carrefour Nollet-Condamine. Ces derniers mois les accidents se sont multipliés. Un constat : les voitures qui descendent la rue Nollet ont tendance à rouler de plus en plus vite et celles qui viennent de la rue de la Condamine « oublient » de respecter la priorité à droite. Il y a deux ans, une camionnette a brisé la vitrine de l'ancienne boutique Félix Potin (occupée actuellement par des bureaux) et, récemment, un jeune garçon a été heurté par un automobiliste sur le passage piétons.

En février dernier, les riverains et l'agence de communication installée depuis peu à l'angle des deux rues ont décidé d'agir en alertant la Mairie du 17^{ème} arrdt..

Brèves...

Des élus se sont rendus sur place pour rencontrer les habitants et l'adjoint chargé de la voirie a fait installer des panneaux de signalisation rue Nollet indiquant le passage d'enfants.

déCLIC 17/18 est également intervenue pour soutenir les riverains et demander l'installation de ralentisseurs dans les deux rues. Affaire à suivre dans les prochaines semaines.

❑ Espoir de solution pour le 21 avenue de Clichy ...

Nous avons évoqué dans ce Bulletin à de multiples reprises le triste spectacle de cette « dent creuse » : états entre les immeubles des n° 19 et 23, rideau de fer sordide, panneaux publicitaires envahissants mais sans doute juteux (au profit de qui ?). Depuis des années, elle défigure cette partie de l'avenue de Clichy face au futur Jardin des Deux Nêthes.

déCLIC 17/18 a transmis à la Mairie du 17^{ème} arrdt. des éléments d'information permettant de mettre fin à cet état de fait. Début juillet, l'adjoint au maire, en charge de ces dossiers d'urbanisme, nous informe que devrait être lancée une procédure de « *déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste* », ce qui permet au Maire d'intervenir sur des immeubles, en tout ou partie, laissés à l'abandon ou plus entretenus. Dans un premier temps, les propriétaires sont recherchés ; dans un deuxième, constat leur est signifié par procès-verbal de l'état d'abandon de la parcelle et des travaux nécessaires pour y mettre fin. Après un délai de six mois, l'état d'abandon manifeste est constaté par un procès-verbal définitif. Le Conseil de Paris est alors saisi pour engager l'expropriation, sauf si le propriétaire défaillant s'est fait connaître et s'est engagé sur son intention de procéder aux travaux nécessaires.

❑ Maison des associations du 18^{ème} arrdt. : c'est parti ! ...

Depuis 1995 les associations et la municipalité du 18^{ème} arrdt. demandent la création d'un espace commun servant à la fois d'espace d'accueil, d'information, de documentation et de réunion aux très nombreuses associations de l'arrondissement.

Les conseils du 18^{ème} arrdt. et de Paris viennent de le décider : la *Maison des Associations* occupera un bâtiment R+2 d'une surface totale de 650 m² situé sur une parcelle de 1070 m² aux 75-77 bis rue Marcadet et 15 passage Ramey. L'ensemble immobilier comprend le vénérable Hôtel Mathagon du XVIII^{ème} siècle et de petites constructions.

En fait, la Ville de Paris avait acquis par une déclaration d'utilité publique de 1994 la totalité de la parcelle, sur laquelle devait être implanté un équipement culturel. Ce projet a été abandonné et, de même, en 1998, la création de logements par la R.I.V.P. Voilà 2500 m² laissés à l'abandon qui trouvent enfin une affectation. Mais, comme le programme de construction est modifié, la Ville doit engager une nouvelle procédure de D.U.P. et une nouvelle enquête d'utilité publique. Les travaux devraient commencer début 2003 pour une livraison fin 2003.

❑ Fête des Jardins le 24 septembre

Nous vous invitons à participer à une journée-rencontre le 24 septembre prochain organisée au Parc Floral de Paris par la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts (D.P.J.E.V.) sur le thème du Jardin Partagé. Y interviendront des représentants de *Jardins Dans Tous Ses États*, *Cbantier Nature*, *Graine de Jardin*, la D.P.J.E.V. et Katia Lopez pour la régie de quartier des Amandines XX^{ème} arrdt..

Le mercredi 25 septembre se déroulera une visite de jardins partagés expérimentaux.

Inscription avant le 31 juillet 2002 auprès du service Paris-Nature de la D.P.J.E.V. (tél. : 01 40 71 74 44).



BDS Près de chez vous

- Cartouches laser & jet d'encre • Disquettes • CD • ZIP
- Papiers spéciaux jet d'encre & laser

8 rue des Dames 75017 Paris tél. : 01 45 22 84 91 fax : 01 45 22 84 54
ouvert du lundi au vendredi de 9 h. à 18 h.

LE PANAME

BAR-RESTAURANT

Cuisine traditionnelle
plats du jour

tél. : 01 42 93 24 02

10 rue Pierre Ginier
75018 Paris

fermé le samedi soir et le dimanche

❑ Quartier vert Cavallotti : aménagement annoncé fin 2002.

déCLIC 17/18 réclame depuis 1997 que le secteur compris entre l'avenue de Clichy, l'avenue de Saint-Ouen et le cimetière Montmartre d'une part, le boulevard de Clichy et la rue Etex d'autre part, soit aménagé de manière à y réduire la circulation automobile. La Ville de Paris, depuis quelques années, aménage des quartiers, autrefois appelés «tranquilles» et maintenant «verts» : entrées et sorties marqués par un élargissement des trottoirs, ralentisseurs aux croisements, fleurissement et plantations d'arbres. Il s'agit notamment de dissuader la circulation de transit. Le secteur concerné, dénommé quartier Cavallotti, a été retenu par la Mairie de Paris, des crédits sont votés pour son aménagement fin 2002.

En janvier 2002, déCLIC 17/18 a organisé une rencontre sur le terrain avec les responsables de la voirie et quatre adjoints à la maire du 18^{ème} arrdt. en charge, respectivement, de la voirie, de la propreté, de l'urbanisme et du logement et des espaces verts. Nous avons, pendant deux heures, arpenté ce quartier. Les suggestions de déCLIC 17/18 ont été largement reprises par la Direction de la Voirie. Ainsi l'élargissement du trottoir, côté impair, rue Forest, rendra impossible le stationnement illicite qui sévit actuellement côté pair. De même, l'élargissement du trottoir face à l'ex-Crédit Municipal anticipera sur l'ouverture de l'école de 10 classes à la rentrée 2005. Il y a encore bien des idées ...

déCLIC 17/18 organisera une réunion publique où la Direction de la Voirie présentera ses projets d'aménagement pour ce secteur. Les adhérents de l'association en seront prévenus par courrier, des affichettes l'annonceront aux riverains, on compte sur vous pour y participer. Mais, si l'aménagement d'un «quartier tranquille» ou «vert» nécessite un contrôle des flux de circulation, à la fois restriction et humanisation, on peut craindre qu'une partie de cette circulation ne se reporte sur les grands axes. Humaniser le quartier Cavallotti pour déshumaniser un peu plus l'avenue de Clichy, on ne saurait l'accepter. Des solutions doivent être trouvées. déCLIC 17/18 a des propositions.

Brèves...

❑ Le monde où l'on nique...

Dans les années cinquante du siècle passé, le sociologue Roland Barthes décrivait dans *Mythologies* « le monde où l'on cache » avec une ironie presque affectueuse. Mais, en découvrant les graffitis qui ornent un pan de mur dans le square de la rue Hélène, on n'a vraiment pas eu envie de sourire. Entre autres gracieusetés, de grands auteurs humanistes et anonymes ont écrit : « nique la BAC et nique les juifs ». Traduisons pour les profanes : la BAC est l'acronyme de brigade anti-criminalité. La rédaction du Bulletin de Liaison eût préféré ne pas reproduire ce message tel quel mais, bon, pour comprendre la suite, il ne fallait pas en manquer la substance ...

Des habitants du quartier s'en sont justement émus. Une plainte a été déposée le 6 mai, sans résultat, puis, à nouveau le 21 mai, une plainte contre X car aucune réponse n'a été donnée à la première plainte. En juin, les graffitis ont enfin été effacés.

L'appel à la haine vis-à-vis de tout groupe humain en raison de leurs activités, leurs croyances ou leurs opinions n'est pas une expression ordinaire mais un délit dont les auteurs doivent être recherchés et poursuivis.

Au-delà de ce fait doublement scandaleux - délit des auteurs, passivité des autorités - se pose la question de l'usage de ce square. Un jardin public ? Si l'on n'y voit guère de personnes âgées, de petits enfants, d'amoureux sur les bancs, où trouve-t-on l'herbe généreuse et la végétation d'un petit jardin ? Un terrain de sport ? Mais où se trouve l'encadrement d'animation nécessaire pour assurer un usage harmonieux des terrains et une égalité d'accès entre tous les âges ? En raison d'une conception au rabais, cet espace est, dès l'origine, une erreur urbaine. Aujourd'hui, il est mal utilisé, quasiment occupé par les mêmes ; les jeux ou autres activités se poursuivent parfois tard dans la nuit ... au grand bénéfice du sommeil des riverains ! Il est grand temps de réfléchir à un autre aménagement de cet espace ...

❑ Du côté de chez les promoteurs.

Bouygues Immobilier va construire 31 logements, aux n°3 - 5 - 7 rue Pierre Ginier et villa Pierre Ginier, sur une parcelle de 800 m², à l'emplacement d'un garage.

Un premier projet néo-haussmannien déposé en mai 2001 ayant été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France, un second projet, résolument moderne, fut soumis en novembre 2001. Alertés par des riverains, déCLIC 17/18 fit circuler copie du dernier projet déposé. Une certaine inquiétude apparut : les bâtiments R+5 n'allaient-ils pas ôter de la lumière aux immeubles voisins ?

Un bâtiment abritant le garage assez vétuste et sans grand intérêt architectural, des propriétaires fermement décidés à vendre, les garagistes, locataires depuis 1969, prêts à quitter les lieux, mais non sans tristesse : il était difficile, dans ces conditions, de s'opposer au projet, comme déCLIC 17/18 a pu le faire au printemps 2001, avec les habitants du quartier, aux 4 - 6 rue Lemercier menacés par un projet immobilier totalement inapproprié. Désireux de désamorcer une éventuelle contestation, le promoteur et l'architecte résolurent de présenter le projet dans un café voisin, devant une trentaine de personnes fort concernées. Ainsi a-t-on appris que les travaux de démolition devraient commencer à l'automne 2002 et que les logements seraient livrés au premier trimestre 2004. Or, construire, c'est marquer un quartier pour des décennies. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire que les auteurs du projet immobilier l'exposent aussi dans la Maison Commune. À la demande de déCLIC 17/18, les promoteurs et l'architecte planchèrent à nouveau à la Mairie du 18^{ème}, en présence de deux adjoints au Maire, du chef de division de la voirie et de l'association des riverains de la Villa Pierre Ginier. Ce fut l'occasion d'évoquer l'insertion du bâtiment. Rue Pierre Ginier, l'immeuble sera en retrait de l'actuelle emprise du garage, mais pas villa Pierre Ginier. déCLIC 17/18 a défendu l'idée, reprise par la mairie, d'aménager la partie publique de la villa Pierre Ginier par la plantation d'arbres sur la partie libérée du stationnement sauvage (le passage des véhicules de pompiers étant assuré). De même, trois palmiers de Chine seront plantés côté pair de la rue Pierre Ginier, si le sous-sol le permet.

Comme un avant-goût de quartier vert ...

déCLIC
1 7 / 1 8

ASSOCIATION LOI 1901 DÉCLARÉE EN PRÉFECTURE DE PARIS LE 5/4/96 SOUTENUE PAR :

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L'IMPASSE DE LA DÉFENSE -
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'AVENUE DE CLICHY - ÉCLAT IMMÉDIAT ET DURABLE -
COLLECTIF CAPRON-CLICHY-DÉFENSE - COLLECTIF LA FOURCHE

3 RUE ÉTIENNE JODELLE 75018 PARIS

BULLETIN D'ADHÉSION à retourner à l'adresse ci-dessus

NOM : PRÉNOM : e-mail :
ADRESSE : téléphone :

adhère en qualité de : MEMBRE BIENFAITEUR Cotisation versée (minimum 15 €) :
 MEMBRE ACTIF Cotisation versée (minimum 5 €) :

SIGNATURE : Nous assurons nous-mêmes la diffusion de nos courriers d'information. Si nécessaire, pour accéder à votre boîte aux lettres, merci de préciser le code de votre immeuble :
Nous vous invitons à photocopier ce bulletin d'adhésion et à le diffuser autour de vous.